

## Verbatim du Conseil d'Administration du 25 novembre 2015

### **Collège A**

*Membres présents ou représentés*

Monsieur Alain BONNIN,  
Messieurs Frédéric DEBEAUFORT, Alain DEREUX, Éric LOQUIN (à partir de 16h), Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.

### **Collège B**

*Membres présents ou représentés*

Madame Marie-Geneviève GERRER,  
Messieurs Laurent BRACHAIS (procuration à Jean-Philippe ROLIN), Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS.

*Membres absents*

Madame Laurence MAUREL  
Monsieur Pierre PELLENARD

### **Collège BIATSS**

*Membres présents ou représentés*

Monsieur Olivier LALOUETTE (procuration à Vincent THOMAS),

*Membre excusé*

Monsieur Cédric CLERC,

*Membre absent*

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

### **Collège usagers**

*Membres présents ou représentés*

Mesdames Eva BERNARD (suppléée par Anaïs BUY), Bérénice CLUZEL,

Messieurs Hervé BEGUE (procuration à Anaïs BUY), Julien BRAULT,

*Membre absent*

Monsieur Jawel GHRIBLI.

### **Personnalités extérieures**

*Membres présents ou représentés*

Mesdames Elisabeth BEAU (procuration à Louis de MESNARD), Clotilde MARSEAULT (procuration à Benoît GRELET),

Messieurs José ALMEIDA (procuration à Samuel MERCIER), Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Benoît GRELET, Pierre GUEZ (procuration à Julien BRAULT),

*Membre excusé*

Monsieur Denis LEPICIER

*Membre absent*

Monsieur François PATRIAT.

### **Personnes présentes à titre consultatif**

Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services,

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,

Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

### **Invités**

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements et au pilotage,

Monsieur Etienne SICCARDI, Directeur du pôle Patrimoine,

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, (CFVU).

## Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 21 septembre et 20 octobre 2015 .....	12
III) Questions financières.....	13
1. Structure budgétaire 2016.....	13
2. Fonctionnement du financement de l'offre de formation.....	13
3. Fonctionnement du budget annexe immobilier .....	13
4. Point d'étape sur la GBCP .....	13
5. Tarifs, subventions et dons .....	20
6. Sorties d'inventaire.....	20
IV) Travaux du Comité Technique (CT) du 19 novembre 2015 .....	21
Politique indemnitaire BIATSS : année 2016.....	21
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : filière de l'AENES.....	21
- Convergence des régimes indemnitaires.....	23
V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 18 novembre 2015.....	26
1. Dossiers d'évaluation des IUT et des DUT – vague B (2017-2021) .....	26
2. Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la Formation pour l'année 2016 .....	28
3. Travaux de la Commission FSDIE du 9 novembre 2015.....	31
4. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 10 novembre 2015 .....	32
- Projets internationaux .....	32
- Diplômes d'université .....	32
- Guide de la VAE pour l'obtention d'un diplôme d'ingénieur (ESIREM – ISAT - ITII).....	32
VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) .....	34
1. Demandes de subventions déposées au titre du FEDER 2015 .....	34
2. OSU THETA : demande de financement 2016.....	36
3. Répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la Recherche pour 2016 .....	37
4. Création du GIS « Institut Inter-Régional de Santé Publique du Grand Est » .....	38
5. Création du GIS « Pôle Hospitalo-Universitaire de Pharmaco-imagerie de Dijon ».....	41
VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	44
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	44
2. Compte rendu des conventions hors subventions .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
VIII) Questions diverses .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

**VERBATIM**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE**  
**(SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015)**

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,  
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

**Le Président.-** Chers collègues, bienvenue à ce conseil d'administration. On attendait un petit peu parce que, à l'heure qu'il est, on n'a pas le quorum pour les questions financières. C'est la raison pour laquelle je nous donnais encore un petit peu de temps.

Je pense qu'il nous manque deux personnes pour avoir... Comment ?

**J.-P. Rolin.-** Laurent Brachais sera là à partir de 15h.

**Le Président.-** Oui, mais même avec Laurent, il nous manque deux personnes. Donc même avec Laurent (*suite inaudible*)... Comment ?

**M. Thibaut.-** Sans Laurent, il manque deux personnes, avec Laurent, il ne manque plus qu'un.

**Le Président.-** C'est ça, avec Laurent, il nous manquera une personne.

**M. de Mesnard.-** Je lui dis de venir à 15 h 30.

**Le Président.-** Oui. Ceci étant, les questions qu'il est prévu d'aborder en questions financières aujourd'hui seront reportées au CA de décembre si on n'arrivait pas à les traiter aujourd'hui et puis on a un certain nombre de dossiers qui sont importants à aborder ensemble.

## **I) Informations du Président et du Vice-Président**

**Le Président.-** Je vais commencer, comme à l'habitude, par un certain nombre d'informations de début de conseil.

Vous imaginez bien que je souhaite commencer aujourd'hui par un point sur les questions de sécurité et la façon dont nous avons décliné à l'uB les nouvelles consignes liées à l'état d'urgence, qui font suite aux attentats de la semaine passée.

Je vais donc vous présenter tout ceci, en fait, selon la chronologie de ce que nous avons réalisé parce que je pense que c'est ce qui vous permettra le mieux de saisir la démarche qui a été la nôtre.

Avant de commencer, et j'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet au moment de la minute de silence qu'on a organisée le lundi, je voudrais vous dire que notre université a été frappée directement par ces attentats puisqu'un collègue et un de nos anciens étudiants ont été assassinés au Bataclan, M. Fabian Stech, qui était enseignant au Lycée des Arcades et également à l'IUP Denis Diderot, qui était philosophe, qui était un spécialiste de l'esthétique et qui enseignait l'allemand et l'esthétique, je crois, à l'IUP Diderot, et un de nos anciens étudiants en droit, qui avait quitté notre université en 2009, Mayeul Gaubert, qui était, je crois, Vincent, un jeune homme qui était unanimement aimé de tous ceux qui l'avaient côtoyé.

**M. Thomas.**- Je peux juste témoigner de... Alors, je ne l'ai pas formé, mais il était diplômé du master dont je suis responsable aujourd'hui depuis 2010. Il est de la promo 2009. Et donc j'ai eu des retours de la part des anciens puisque j'ai diffusé la nouvelle, évidemment, au réseau des anciens. Effectivement, ils m'ont témoigné d'un... Bon, il avait 30 ans, donc il était très jeune. Ils ont témoigné de quelqu'un de vif d'esprit, de pas très conformiste pour un juriste, cela peut arriver, et qui était vraiment très apprécié de ses camarades de promo.

Pour ma part, j'ai fait un petit historique. Effectivement, c'était un étudiant brillant et qui réussissait parfaitement dans son métier de juriste au CEGOS, qui est un organisme de formation professionnelle. Ses interventions figurent parfois sur Google, ce qui prouve qu'il avait une notoriété professionnelle tout à fait établie.

On a évidemment rendu un hommage dans le cadre du master via l'association Jurivision qui est l'association des anciens et des actuels du master Juriste d'affaires, Commerce, Distribution, Consommation.

**Le Président.**- Merci, Vincent. Oui, Louis, je t'en prie.

**M. de Mesnard.**- Est-ce que je peux dire aussi un mot sur Fabian Stech ? Parce que je me suis intéressé au cas parce que je suis allé à la minute de silence à Chabot Charny à l'IUP Diderot.

Fabian Stech était un homme quand même tout à fait remarquable parce qu'il était champion de karaté, ceinture noire quatrième dan. Il donnait des cours gratuits aux jeunes des Grésilles. C'est une perte, y compris pour la communauté dijonnaise. Une de ses élèves, le dimanche qui a suivi l'assassinat de Fabian Stech, est devenue championne du monde de karaté. Vous voyez, c'est une vraie perte pour tout le monde, pas seulement pour l'université, mais pour la communauté civile, notre communauté civile à tous, l'agglomération dijonnaise.

**Le Président.**- Tout à fait, et puis notre université n'est pas la seule à avoir été frappée, bien sûr. L'IUT de Marne-la-Vallée a perdu son directeur. L'Université de Marne-la-Vallée a perdu un enseignant de géographie. La Sorbonne a perdu trois étudiants. L'INALCO a perdu une étudiante. L'université de Bordeaux Montaigne a perdu un étudiant ou un doctorant.

Bien entendu, ces attentats qui ont, pour l'essentiel, frappé la jeunesse ont fait beaucoup de victimes dans la communauté étudiante au sens large.

**M. de Mesnard.**- Il y a eu aussi des habitants de la Bourgogne, de la société civile. Deux jeunes femmes du Creusot qui exploitaient un café ont été, à mon avis, ciblées, je pense.

**Le Président.**- Dès le samedi, bien sûr, il a fallu veiller à la parfaite sécurisation du fonctionnement de l'université. Donc durant tout le week-end qui a suivi les attentats, la Direction générale avec le pôle Patrimoine, le pôle Systèmes d'Information et Usages du Numérique (PSIUN), le service Hygiène et Sécurité, le cabinet, le service Communication ont été en état d'alerte pour mettre en place toutes les mesures adéquates.

Dès le samedi, nous avons, sur le campus, deux manifestations. D'une part, un colloque organisé par l'UFR STAPS dans le cadre du Centre d'expertise de la performance à la salle Multiplex. Nous avons envoyé un vigile et un collègue du service Patrimoine de façon à sécuriser le fonctionnement de cette manifestation.

Nous avons également un séminaire de formation des étudiants Associatifs et Indépendants. Et là également, on a mis à disposition et sécurisé par une intervention de vigiles extérieurs et d'un collègue du pôle Patrimoine.

Le premier week-end a été consacré, pour beaucoup, à faire la synthèse de l'ensemble des directives qui arrivaient à la fois de la Préfecture, qui a tenu une cellule de crise le samedi matin, des informations qui nous arrivaient également du Rectorat, qui arrivaient du ministère. Elles ont permis dès le dimanche, en début d'après-midi, d'adresser à tous les directeurs de composante et de laboratoire, à tous les responsables administratifs, à tous les chefs de service et de pôle, une note technique qui résumait les mesures à prendre en termes de sécurité. Cette mise au point a été adressée dès le dimanche en début d'après-midi.

Ceci a permis également d'expliquer une chose qui est importante et que, ni les uns ni les autres, on n'avait en tête, qui est que l'état d'urgence, en fait, n'implique pas de mesures de sécurité particulières pour notre université. L'état d'urgence, en fait, ce sont simplement des pouvoirs de police qui sont renforcés. Mais en termes de mesures de sécurisation de l'université, nous restons sous le régime, si je puis dire, de Vigipirate. Il n'y a donc pas de modification substantielle. D'autant que le Préfet n'a pas souhaité interdire de manifestations organisées par l'université.

Ce qui fait qu'à partir du lundi, les mesures qui devaient être prises et qui consistaient en des rondes supplémentaires de vigiles et de police sur le campus ont été prises. Nous avons demandé que les bâtiments soient fermés après la fin des cours, de veiller à la plus grande prudence dans les déplacements dans les pays étrangers. Mais de fait, c'est une mesure que j'avais mise en place dès le début de ce mandat, compte tenu de situations de crise internationale. Je ne signe donc jamais les ordres de mission internationaux sans avoir le feu vert du pôle International qui, lui-même, est en lien avec les informations du ministère des Affaires étrangères. Donc là-dessus, on est dans des conditions de bonne sécurité depuis le début du mandat.

Nous avons aussi, dès le dimanche, procédé à une sécurisation accentuée des systèmes d'information. Marie-Ange Rito a pris contact avec tous les correspondants informatiques de l'université pour leur donner un certain nombre de mesures qui devaient être prises de façon rapide.

Nous avons également attiré l'attention de tous sur la nécessité de recenser toutes les manifestations qui ont lieu à l'université. Qu'il s'agisse de manifestations scientifiques, culturelles ou sportives, nous devons les recenser parce que nous

devons impérativement les transmettre à la Préfecture. Et la Préfecture évalue en fonction du risque lié à telle ou telle manifestation la nécessité ou l'opportunité ou non de l'interdire.

Pour l'instant, la Préfecture n'a interdit aucune des manifestations qui étaient organisées par notre université.

Cela était donc la situation sur le début de semaine.

Jeudi dernier, le ministère a organisé une visioconférence pour toutes les universités, avec le directeur de cabinet de la ministre, qui a fait un certain nombre de préconisations. Je vais dire « préconisations » parce qu'il n'y a pas de demandes expresses. Ce sont des préconisations. Et notamment, la demande que nos bâtiments soient mieux sécurisés et qu'on puisse contrôler l'accès des bâtiments et contrôler les sacs de toutes les personnes qui entrent dans les bâtiments.

On a immédiatement étudié, bien entendu, cette question. C'est une demande qui n'est pas réalisable. Nous avons... Alors, je vois qu'Étienne est là, il pourra vous donner les chiffres précis, mais nous avons environ 330 accès sur tous les bâtiments. Il y a environ 70 bâtiments publics dans notre université qui représentent environ 330 accès. Même si on neutralise les accès qui ne sont pas strictement indispensables, il en reste une bonne cinquantaine qui représente les accès *minima* à sécuriser.

Si, face à ces accès, on positionne un vigile, cela représente environ 3 000 heures/semaine de temps de vigile et donc environ 80 000 euros de surcoût pour notre université. C'est donc, d'une part, quelque chose qui est financièrement impossible à assumer, mais de toute façon, il n'y a plus de vigile puisque, depuis les attentats, toutes les sociétés de sécurité privées sont à la limite de leurs capacités de fourniture de vigiles et que l'État interdit le recrutement de nouveaux vigiles parce qu'il y a un risque que des terroristes se fassent recruter comme vigiles. Donc il est matériellement et financièrement impossible d'assurer une sécurisation complète des bâtiments de l'université.

Donc nous avons décidé d'une attitude intermédiaire d'équilibre qui est de fermer un nombre important d'issues sur nos bâtiments de façon à quand même mieux maîtriser les entrées et les sorties, mais il ne sera pas possible de les sécuriser avec des vigiles. Donc d'ores et déjà, et vous ne serez pas étonnés, sur le campus, un certain nombre de responsables administratifs annoncent que des issues de certains bâtiments sont neutralisées.

**M. Dereux.**- Est-ce qu'elles restent quand même activables par badge lorsqu'il y en a ?

**Le Président.**- Un certain nombre, oui, je pense. Étienne, oui ?

**M. Siccardi.**- Oui effectivement, quand il y a un badge, on peut entrer avec le badge.

**M. Dereux.**- On peut encore... Oui. Et on peut sortir avec le bouton-poussoir pour...

**M. de Mesnard.**- Le micro, s'il vous plaît. Le micro !

**M. Dereux.**- Oui, on peut utiliser aussi les boutons ouvre-porte en cas d'urgence ?

**M. Siccardi.**- Tout à fait.

**M. Dereux.**- Pour l'évacuation.

**M. Siccardi.**- Les ouvre-portes et les boutons de sécurité verts et, évidemment, quand il y a un badge, un contrôle d'accès, lui, il est utilisable pour les porteurs des cartes.

**M. Dereux.**- Excusez-moi pour l'interruption...

**Le Président.**- Mais je t'en prie, c'est normal...

**M. Dereux.**- C'est juste une précision utile.

**Le Président.**- Non, on est là précisément pour essayer de partager au mieux ces éléments qui sont tout à fait importants.

Dernière information importante en matière de sécurité, nous avons également, dès le premier week-end, mis à la disposition de toute la communauté universitaire, personnels et étudiants, un numéro de téléphone qui est le 03 80 39 50 70. Ce numéro de téléphone du pôle Patrimoine est accessible de jour. La nuit, il y a un répondeur qui donne le numéro d'un téléphone portable d'astreinte. Ce qui fait qu'il y a 24 heures sur 24 la possibilité par téléphone d'avoir un correspondant sur le périmètre de l'université.

Et puis les rondes ont été renforcées. On a écrit à la Préfecture pour demander un renfort également supplémentaire en termes de rondes des forces de police.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

On adresse de façon à élargir et à mieux faire comprendre ces mesures parce que je pense que derrière ces mesures, il faut que la communauté les comprenne, elles ne sont pas qu'administratives. On va donc adresser aujourd'hui ou demain une petite note technique simplifiée qui explicite ces mesures. Elle sera mise à disposition de la communauté à la fois sur la newsletter des personnels qui est en ligne. Elle sera mise à disposition sur le site étudiant uB Link, pour que tous les étudiants puissent également y avoir accès. Elle sera mise également à disposition sur le site Internet de l'uB. Ce qui fait que via les médias Web, l'ensemble de la communauté, personnels et étudiants, aura accès à la description complète de ces mesures.

En même temps, partira, signée de ma main, ce soir ou demain, un petit courrier qui, en gros, aura pour finalité de dire à tous, personnels et étudiants, que bien sûr la situation est préoccupante, mais que toutes les mesures de sécurité raisonnables ont été prises et, de fait, pour remercier la communauté qui, je trouve, devant cette situation de crise, a fait preuve d'une grande sérénité et de beaucoup de dignité. Je voudrais pouvoir en remercier tout le monde.

Donc à ce courrier sera mise en pièce jointe la note technique qui présente l'ensemble des mesures.

De cette façon, vous voyez que l'on aura, je pense, assuré auprès de tous ceux qui sont en situation de décision administrative, très rapidement, la transmission des mesures appropriées et qu'en même temps, on aura expliqué le pourquoi de ces mesures à l'ensemble de la communauté.

Alain.

**M. Dereux.**- Je voudrais attirer l'attention sur le fait aussi qu'il y a certaines instances qui ont un comportement qui pose problème. Je ne parle pas de l'université, je parle de la situation que je vis en tant que directeur de laboratoire d'une unité mixte de recherche avec le CNRS. On reçoit des instructions du CNRS où ils disent qu'il faut tout boucler et fouiller les sacs en entrant. Cela veut dire que si jamais on ne le fait pas, on est responsable de conséquences éventuelles.

Je trouve cela extrêmement « *unfair* » pour prendre une expression britannique, pour ne pas dire que c'est vraiment de la lâcheté pure et simple d'envoyer des courriers de cet ordre parce que, même si le laboratoire ICB est dans une configuration favorable au départ, puisque c'est une ZRR, il y a des badges partout, nous n'avons pas le personnel pour fouiller les sacs de tous ceux qui entrent dans le labo.

De plus, quelle autorité avons-nous pour demander à des gens, y compris à ceux qui ne sont pas uniquement des visiteurs, même à nos propres personnels, de fouiller leur sac ?

Ce genre de comportement, je trouve cela plus que limite et j'aimerais bien que l'université, je vois que Marie-France... Il faut répondre et dire que c'est un comportement qui est d'une lâcheté...

**Mme Mathieu.**- Tout à fait.

**M. Dereux.**- ...insupportable de se laver les mains comme Ponce Pilate, si vous voulez, et de dire qu'un directeur de labo n'aura pas été capable d'organiser des fouilles... Et de nous mettre dans des situations, de toute façon, où légalement, je ne vois pas à quel titre, personnellement, où je pourrais même déléguer la fonction à quelqu'un, de fouiller les sacs à l'entrée du labo, enfin.

**Mme Mathieu.**- Je les ai vues, ces instructions. Quand j'ai vu ces instructions, on a essayé de trouver, je vais dire un juste milieu, une voie moyenne par rapport à ce qui était dit, notamment par rapport au contrôle visuel des sacs. Donc ce contrôle visuel sera mis en place pour les plus grosses manifestations.

En même temps, comme on fait du contrôle visuel ponctuel, ça se rapproche quand même de certaines instructions qui sont données par le CNRS. On a essayé de s'en rapprocher, mais tout en restant raisonnable, justement pour que cela ne pose pas de problème dans la mise en œuvre.

Enfin, j'ai l'exemple du contrôle visuel. C'est sûr qu'on n'allait pas mettre en place, comme on l'a dit tout à l'heure, un contrôle visuel systématique des sacs, y compris à l'entrée de certains cours aux effectifs relativement importants. On va rester là aussi raisonnable.

Quand j'ai vu récemment les responsables administratifs sur le sujet, les instructions ont été données de manière précise et aussi de manière modérée. Mais je vois tout à fait ce que vous voulez dire par rapport à ces instructions.

**M. Dereux.**- C'est surtout le fait qu'elles rejettent la responsabilité à un niveau tel, où on n'a pas les moyens. C'est pour cela que je répète que c'est de la lâcheté, et j'estime quand même que là, puisqu'on a un contrat... Enfin, c'est le CNRS qui envoie ce genre d'instructions, il faudrait quand même qu'il y ait un courrier de réponse au nom de toutes les ..., parce que ce sont quand même des

unités mixtes, en disant que c'est au-delà des limites de l'acceptable de mettre les gens dans une position juridique insupportable.

**Mme Mathieu.-** Ce qu'on peut faire, ce que je peux proposer, c'est de reprendre les instructions qui ont été données de notre côté et de les en informer en disant qu'effectivement, le contrôle visuel, on a fait, mais selon ces modalités et, par ailleurs, aussi par rapport à la sécurisation de nos bâtiments. Donc il fallait les mesures...

**M. Dereux.-** C'est la réponse pratique que vous apportez, mais c'est sur le principe. Je crois qu'il faut répondre et leur dire que c'est une façon de mettre en porte-à-faux ou même en exposition légale absolument lâche des personnes qui n'ont pas les moyens de mettre en œuvre ce qu'ils demandent.

**Mme Mathieu.-** D'autant plus que ce n'est pas non plus ce qui a été demandé au niveau ministériel.

**M. Dereux.-** En plus.

**Mme Mathieu.-** De toute façon, et en plus. Quand on a eu ces échanges, la semaine dernière, les préconisations étaient plus modérées parce qu'ils savent bien qu'on ne peut pas non plus aller sur du contrôle systématique, ne serait-ce qu'au bout du bout pour des questions aussi, malheureusement, financières et même pratiques. On parlait de recruter des vigiles. De toute façon, même en mettant en place les quelques mesures de contrôle visuel, il faut déjà les trouver, ces vigiles, avec toute la compétence.

**Le Président.-** Vincent, tu voulais intervenir.

**M. Thomas.-** Oui, je ne pense pas qu'il y ait un effet juridique lié à ta responsabilité de directeur de laboratoire.

**M. Dereux.-** Merci de me rassurer.

**M. Thomas.-** En droit, les transferts de responsabilité pénale ne peuvent s'opérer qu'à condition que celui qui reçoit une délégation ait les moyens nécessaires, l'autorité et la compétence en la matière.

Très clairement, les directeurs de laboratoire n'ont pas ces moyens, ils n'ont pas ces compétences et ils n'ont pas l'autorité. C'est ce que tu dis.

Donc à supposer même qu'il existe une responsabilité pénale qui pèserait sur le CNRS lui-même, ce genre de courrier est impropre à transférer la responsabilité pénale du CNRS sur les centres de recherche. Je n'y crois pas un instant. Du moins, je m'autorise du droit applicable à la délégation de pouvoir en droit du travail où cela est quelque chose de tout à fait courant.

Donc je ne pense pas, sous réserve évidemment d'une analyse juridique un peu plus poussée, que ce genre de courrier puisse opérer un transfert de responsabilité pénale sur les directeurs de laboratoire.

**Mme Mathieu.-** D'autant que certaines mesures ne sont même pas pratiques, réelles, parce que quand ils vous disent de signaler à la délégation tout

objet qui peut être considéré comme dangereux, il faut un numéro sur place, alors que là, ils vous disent de remonter le problème.

**M. Dereux.**- A Nancy.

**Mme Mathieu.**- Donc le temps qu'au niveau de Nancy, ils règlent le problème, je pense que d'ici là...

**M. Dereux.**- Et ils ferment à 16h.

**M. de Mesnard.**- Sans compter, Alain, que non seulement il faut une autorité pour pouvoir fouiller, mais il faut aussi une certaine technicité parce que tout le monde n'est pas apte à détecter qu'un objet anodin ne camoufle pas quelque chose.

**M. Dereux.**- J'entends bien vos remarques et je remercie Vincent de son commentaire qui me rassure certainement, mais c'est sur le principe même que je trouve que ça va trop loin. Que là, il faut quand même leur faire remarquer que c'est éthiquement limite.

**Le Président.**- Tout à fait. En tout cas, voilà, chers amis, où on en est aujourd'hui à une semaine et demie après ces tragiques événements. Une fois de plus, ce que je voudrais dire en tant que responsable de l'établissement, c'est à quel point j'ai apprécié le calme et la dignité de notre communauté dans cette situation.

Le deuxième point dont je voulais vous parler en début de ce conseil, qui a émergé tout à fait récemment, est la nécessité dans laquelle nous allons nous trouver à nouveau, à l'occasion du prochain conseil d'administration de décembre, de réviser les statuts de notre université.

Je vous explique la situation. Vous savez que l'on a, de façon itérative, travaillé sur ces statuts depuis la loi de juillet 2013 qui impliquait de revoir les statuts sur un certain nombre d'éléments. Vous vous souvenez probablement que notamment pour la commission de la recherche et la commission de la formation et de la vie universitaire, nous avons structuré ces conseils, comme la loi le demande, d'ailleurs, en quatre grands collèges disciplinaires, consacrés aux disciplines :

- Droit, Economie, Gestion,
- Sciences humaines et sociales, Lettres-Langues,
- Sciences et Techniques au sens large, et
- Santé.

Cette structuration dans ces quatre grands domaines, c'est la loi qui nous la demande.

On a travaillé, comme on l'a toujours fait dans cette université, à, bien sûr, répartir nos différentes composantes dans ces quatre grands domaines.

Dans une des toutes dernières phases de révision des statuts, le ministère a rajouté dans la proposition, et je dois dire qu'à ce moment-là, aucun de nous n'a noté la contradiction, un article qui disait : « *Le critère de rattachement aux secteurs de formation, pour les personnels, s'effectue selon le critère des sections du Conseil national des universités et, pour les usagers, le rattachement s'effectue selon le domaine de formation correspondant au diplôme préparé en inscription principale* ».

Sauf qu'il y a une contradiction entre le rattachement des personnels en fonction des sections CNU et le rattachement en fonction des composantes.

Je vous donne un exemple très simple. Un enseignant, par exemple, de mathématiques qui enseigne les maths en économie, si on le rattache en fonction de la section CNU, il va aller voter en Sciences et Techniques ; si on le rattache en fonction de sa composante, il va aller voter à l'UFR Droit, Sciences économique et politique.

Un autre exemple, qui est peut-être encore plus fréquent, les enseignants de langues. Un enseignant de langue qui enseigne l'anglais en SVTE devra aller voter en Langues et non pas en SVTE.

Donc il y a, bien entendu, une contradiction entre la structuration qui a été prévue et cette petite phrase qui a été rajoutée. Elle n'avait pas... À mon avis, c'est un ajout un peu systématique qui a été fait, sans que le ministère mesure bien la contradiction.

Quand le PAJI et Hélène Manciaux ont commencé de travailler sur l'arrêté électoral pour les prochaines élections dans les conseils centraux, Hélène Manciaux a tout de suite noté cette contradiction, et fort heureusement. Elle a donc adressé une question écrite au ministère pour dire : « Nous faisons face à une contradiction. Comment nous demandez-vous de régler cette contradiction ? ».

On a reçu, c'est pour cela que je n'en ai pas parlé plus tôt, vendredi dernier une réponse écrite du ministère qui dit en substance : « Vous avez raison, il y a contradiction ». Donc, « *En l'espèce, il y a bien une contradiction entre l'article 40 et l'annexe. Il conviendrait de la clarifier au plus vite par la modification de vos statuts lors d'un prochain CA. La question est délicate pour les disciplines transversales. Par exemple, un enseignant de mathématiques qui enseignerait dans l'UFR d'Economie* ».

En réalité, on va donc devoir régler cette contradiction. Ce n'est pas très compliqué, mais cela veut dire que l'on doit à nouveau réunir une commission des statuts puis un comité technique et, à nouveau, délibérer au conseil d'administration du 16 décembre sur ces statuts qui vont être modifiés vraiment à la marge. C'est vraiment une toute petite modification d'un des articles des statuts.

Donc nouvel épisode en décembre prochain.

Je voulais vous en parler dès aujourd'hui d'abord parce qu'on a été averti de cette nécessité par un message du ministère vendredi dernier. On a tout de suite, dès lundi, mis en place, bien sûr, le phasage des conseils tel qu'il s'impose à nous pour valider ces nouveaux statuts au CA du 16 décembre.

Bien entendu, nous avons dû rajouter une commission électorale, de fait, le lendemain, donc le 17 décembre, qui validera *in fine* formellement tous les aspects de l'arrêté électoral pour les prochaines élections des conseils centraux.

Je voulais vous en parler aujourd'hui parce que je me doute bien qu'immanquablement, une modification des statuts et des règles électorales dans les quelques semaines qui précèdent une élection majeure est quelque chose qui peut créer de la suspicion.

Il y a, bien entendu, aucune arrière-pensée politique. De fait, d'ailleurs, en termes de nombre de personnes, l'impact est très modeste. C'est simplement en termes d'encadrement de l'élection que c'est tout à fait compliqué. Il n'y a, bien entendu, rien de politique là-dedans. On est simplement sur une problématique qui est exclusivement technique.

**M. de Mesnard.**- Sans compter que nous avons toujours voté par composantes dans le passé.

**Le Président.-** Bien sûr. Voilà quelque chose qui est technique, mais je voulais vous le livrer parce qu'il n'est pas exclu qu'ici ou là, des voix s'élèvent qui seront des voix d'étonnement et il faudra qu'on soit capable d'expliquer le contexte de cette énième modification de nos statuts.

Je profite également de cette intervention à propos des futures élections aux conseils centraux pour vous dire que demain aura lieu une commission électorale consultative qui est celle qui normalement aurait dû valider dans sa globalité l'arrêté électoral. Ce ne sera donc pas possible.

Pour autant, demain sera discutée la date des futures élections aux conseils centraux. La proposition qui va être faite, la base de discussion qui va être faite pour ces élections sera celle des 2 et 3 février.

Donc, bien entendu, c'est la commission électorale qui valide *in fine* cette date mais, en tout cas, c'est la proposition qui va lui être faite. Je vous en donne l'information dès aujourd'hui d'une façon dont vous comprenez bien qu'elle ne peut pas être totalement officielle parce que, dans la mesure où l'arrêté électoral ne pourra plus être publié avant le 17 décembre, je souhaitais ne pas attendre cette date pour vous informer de la date probable des futures élections.

Avez-vous besoin, les uns ou les autres, d'informations complémentaires sur cet aspect ?

Marie-Geneviève.

**Mme Gerrer.-** C'est juste un détail. Lors de cette commission des statuts, peut-on en profiter pour passer le petit détail concernant l'ESPé et les statuts ?

**Le Président.-** C'est-à-dire ? C'est quoi ?

**Mme Gerrer.-** C'est vraiment rien du tout. Le Rectorat nous a demandé de repasser par la commission des statuts pour valider le fait qu'on voudrait au comité scientifique de l'ESPé que le chargé de mission Recherche soit vice-président de cette commission. Il y a accord du CE, mais il faut que cela passe par le CA... Pas par le CA. D'abord, par la commission des statuts. C'est vraiment un détail. Mais je ne veux pas interférer, si tu ne le souhaites pas, bien sûr.

**Le Président.-** La question, ce n'est pas que je souhaite ou que je ne souhaite pas, c'est que je pense... Je me tourne vers Hélène. A-t-on déjà adressé la convocation à la commission des statuts ou pas ?

**Mme Manciaux.-** Oui.

**Le Président.-** Donc ce point ne figure pas. En fait, on a très rapidement, dès lundi, adressé les convocations au CT et à la commission.

**Mme Gerrer.-** C'était une demande antérieure à... Si ce n'est pas possible, ce n'est pas possible. Ce n'est pas...

**Le Président.-** Ce n'est pas... On le fera plus tard. En même temps, d'une certaine façon... Je réfléchis tout haut, Marie-Geneviève, en même temps qu'on parle. D'une certaine façon, on est face à quelque chose de tout à fait exceptionnel, qui est dans un contexte exceptionnel. Je préfère qu'on s'en tienne à cet ordre du

jour exceptionnel et qu'on n'associe pas à cet ordre du jour exceptionnel des éléments réguliers d'ordre du jour.

**Mme Gerrer.**- Oui, sauf que ça va encore retarder mais bon.

**Le Président.**- De plus, la convocation est partie. Donc ce n'est pas...

Pas d'autres questions sur cette révision des statuts qui s'annonce ?

Pour tranquilliser tout le monde, je rebondis sur la remarque de Louis, en fait, ce qu'on va proposer, c'est d'être strictement à l'identique par rapport à ce qu'on a toujours fait, c'est-à-dire une structuration en composantes. Donc bien évidemment, il ne peut y avoir, derrière tout ceci, absolument aucune arrière-pensée.

Le troisième point. Je voudrais revenir à des préoccupations qui sont plus sur notre cœur de métier universitaire et des choses qui sont un peu plus légères.

Nous sommes tous engagés dans la démarche d'évaluation de nos laboratoires par le HCERES.

Nous avons mis en place, cette année, une procédure à laquelle, à l'expérience de quelques semaines de fonctionnement, je suis très attaché. Avec la Direction générale, l'équipe des vice-présidents en charge de la Recherche, le Vice-président du CA, Louis de Mesnard, et moi-même, nous recevons tous les lundis matin tous les directeurs de laboratoire de façon à pouvoir partager avec eux, dans les dix ou quinze jours qui précèdent l'audition par le HCERES, les grands éléments de la stratégie de leur laboratoire, la vision qu'ils en ont, la façon dont ils voient leur laboratoire dans le périmètre géographique Bourgogne Franche-Comté, et bien analyser avec eux les points forts et les points faibles de leur laboratoire.

C'est très important parce que l'objectif est de permettre, devant les visites d'auditeurs HCERES, que l'équipe de gouvernance de l'université tienne un discours qui soit en bonne harmonie avec le discours tenu par le directeur du laboratoire.

Nous nous sommes parallèlement organisés pour qu'à chaque visite de laboratoire, soit présent *a minima* le Président ou un des deux Vice-présidents en charge de la Recherche, Franck Denat ou Jean Guzzo, ou le Vice-président du CA, Louis de Mesnard, et Emmanuel Ranc, qui est Directeur général adjoint et qui s'occupe plus particulièrement des questions de recherche, est présent à chacune de ces visites.

Je dois dire que pour l'heure, on a déjà eu l'occasion de travailler avec le Laboratoire d'immunologie et d'immunothérapie des cancers, Biogéosciences, le LE2I, le laboratoire TIL, l'IREDU, l'Institut de mathématiques de Bourgogne, CREGO, le laboratoire DRIVE, « Lipides, Nutrition, Cancer », la MSH et l'Institut Carnot de Bourgogne.

Cela a toujours été pour nous des moments de grand enrichissement, qui sont très précieux pour porter devant le HCERES un discours le plus cohérent possible.

Les auditions HCERES ont commencé. Ont déjà été audités le Laboratoire d'immunologie et d'immunothérapie des cancers, il y a quinzaine de jours. Biogéosciences, la semaine dernière. TIL, c'était hier toute la journée. Et aujourd'hui et demain a lieu l'audition du laboratoire de l'Institut de mathématiques de Bourgogne.

Tout ceci avance bien et je pense qu'on a réussi à créer, de ce que j'en vois en tout cas, un bon esprit de confiance entre l'équipe de gouvernance et les directeurs de laboratoire.

Enfin, et on va pouvoir aborder l'ordre du jour, je voudrais vous dire également que le 16 décembre... C'est bien cela ? C'est le 16 décembre ? C'est cela... Le 16 décembre aura lieu le dernier conseil d'administration de ce mandat. Donc un conseil d'administration, bien sûr, qui aura une charge un petit peu symbolique et émotionnelle particulière. Ce CA commencera en fin de matinée parce que l'ordre du jour est important. D'autant plus qu'avec les élections, il n'y aura plus de conseil d'administration entre le CA de mi-décembre et le mi-mars. Donc il faut qu'on puisse traiter en termes de prises de décisions un maximum de points au conseil d'administration de mi-décembre.

Donc un conseil qui va être un petit long. Il commencera probablement autour de 10 heures du matin. On a prévu un buffet pour qu'on puisse tous ensemble déjeuner à l'occasion de ce dernier conseil qu'on partagera tous ensemble.

Voilà ce que je voulais vous donner comme informations sur ce début de conseil d'administration aujourd'hui.

Si vous avez des questions à poser sur ces différents points, on peut les aborder et, si tout a été bien clair, on va entrer dans l'ordre du jour avec les verbatim.

Louis, je te passe la parole.

**M. de Mesnard.**- Merci, Alain.

## **II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 21 septembre et 20 octobre 2015**

**M. de Mesnard.**- Nous avons deux verbatim sur lesquels voter, le CA du 21 septembre 2015 et le CA du 20 octobre 2015.

Vous remarquez que le verbatim du CA du 6 octobre ne vous a pas été remis. Non pas qu'il pose une difficulté. Il a été relu par le PAJI. Relu par moi-même. Il n'y a pas de difficulté, mais il contient des éléments confidentiels sur notre soumission au projet I-SITE. Alain nous avait présenté des éléments en nous expliquant qu'ils étaient confidentiels.

Il ne s'agissait pas que nos concurrents puissent éventuellement s'en inspirer car tout le monde sait que notre projet est très bien conçu. Les présentations d'Alain, hier et avant-hier, l'ont montré largement. Les présentations publiques du projet I-SITE. Elles ne contenaient pas d'éléments aussi confidentiels que ceux qui étaient dans le verbatim. Donc le verbatim est gardé sous le coude si je puis dire.

Il vous sera soumis lorsque tout danger de copie de la part de nos concurrents sera écarté. Mais il ne contenait aucun élément compliqué, litigieux, qui aurait nécessité une discussion entre nous.

Je passe donc au verbatim du 21 septembre 2015. Vous l'avez tous reçu.

Y a-t-il des remarques ou des observations ? Non, donc je pense qu'on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

**20 voix pour (unanimité)**

Maintenant, le verbatim du 20 octobre 2015. Vous l'avez tous reçu aussi.

Y a-t-il des remarques, des questions, des observations ? Je ne pense pas.  
Donc nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

**20 voix pour (unanimité)**

### **III) Questions financières**

#### **1. Structure budgétaire 2016**

#### **2. Fonctionnement du financement de l'offre de formation**

#### **3. Fonctionnement du budget annexe immobilier**

**Le Président.-** Merci, Louis. Nous n'avons toujours pas le quorum pour les questions financières. En tout cas, pour les questions qui nécessitent une délibération, nous ne pouvons pas les traiter aujourd'hui.

Je vous rappelle que pour les questions financières, il est impératif d'avoir 50 % des membres physiquement présents au moment où on ouvre le point financier en conseil d'administration.

50 % des membres physiquement présents, c'est 14 personnes et nous sommes 12 membres élus physiquement présents pour l'instant autour de cette table du conseil d'administration. On ne peut donc pas aborder les questions qui nécessitent une délibération.

Pour autant, peut-être, Sylvie, on pourrait aborder le point d'étape sur la GBCP, qui n'est pas un point qui appelle délibération. C'est un point d'information que vous vouliez faire.

De fait, on va transférer tous les points au prochain CA, au CA de décembre, mais sur ce point qui est un point d'information, peut-être pouvez-vous intervenir quand même, Sylvie.

**Mme Gigarel.-** Oui, merci.

**Le Président.-** Si cela ne pose pas de problème de cohérence par rapport au reste de l'ordre du jour, mais je ne pense pas que ce soit le cas.

**Mme Gigarel.-** Non.

**Le Président.-** Allez-y.

#### **4. Point d'étape sur la GBCP**

**Mme Gigarel.-** L'année dernière, nous avons lancé un groupe de travail sur la GBCP dans l'optique d'un passage au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Au printemps dernier, le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Bercy ont mis en œuvre un dispositif dérogatoire au passage à la GBCP au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour l'ensemble des universités et

établissements, à condition qu'un certain nombre d'entre eux soient expérimentateurs. Finalement, cela a été le cas.

Le choix de notre établissement a été de choisir la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour passer à la GBCP, ce qui nous a laissé un peu plus de temps puisqu'aujourd'hui, nous aurions été à J - 1,5 mois, avec un dispositif informatique qui n'est pas encore opérationnel puisqu'aujourd'hui, les établissements expérimentateurs sont en phase de recettage partiel du produit.

Un an de plus, c'est bien, mais vous allez voir que finalement, ce n'est pas si confortable que cela, tant le chantier de la GBCP est important.

D'octobre 2014 jusqu'à juillet 2015, le groupe trajectoire a travaillé sur la définition d'une cible macroscopique qui vous avait été présentée lors de la séance du 1<sup>er</sup> juillet.

En fait, techniquement, nous avons un CRB répartiteur de crédits au niveau de l'ordonnateur principal et cinq CRB non répartiteurs de crédits qui ne sont pas représentés physiquement et qui sont là, dans un premier temps du moins, pour permettre de compartimenter ces crédits budgétaires dans des logiques Formation, Recherche, ESPé, (puisque c'est une obligation réglementaire que de le mettre sur un niveau 1), les articles 713-9 et les sites territoriaux, et les services support et services communs.

Parallèlement à cela, nous avons également envisagé de créer un budget annexe immobilier.

Une fois que la cible macroscopique est déterminée, je dirais que le travail commence parce que, là, il faut impérativement réfléchir sur tous les flux.

Pour pouvoir réfléchir sur tous les flux, au mois de juillet, au mois de septembre et début octobre, j'ai réalisé, en fait, cinq groupes de formation de deux jours, où plus de 120 individus, 120 acteurs de notre établissement ont été formés sur un module qui s'appelle « Se préparer à la GBCP ».

Pourquoi ? Tout simplement, pour qu'ils comprennent les enjeux de cette réforme, les fondamentaux, les modes organisationnels vers lesquels on peut tendre et pour qu'ils soient, du coup, acteurs dans les mini-groupes de travail qui ont été installés, en fait, depuis la mi-octobre.

Aujourd'hui, nous avons effectivement six à sept groupes qui fonctionnent, qui se réunissent régulièrement, le flux dépenses, le flux recettes, la préparation budgétaire. Il y a également le budget. Il y a également le groupe sur le budget patrimoine.

Aujourd'hui, en fait, on construit un puzzle. Dans chacun des groupes, on a identifié un certain nombre de livrables, notamment pour que l'équipe de gouvernance puisse se déterminer lors du comité de pilotage qui aura lieu le 15 décembre prochain puisqu'il faut savoir comment on va organiser la relation avec les services opérationnels, donc nos anciennes composantes, nos anciens services, nos anciennes directions, qui vont s'appeler « services opérationnels », et les centres de services partagés qui sont des services mutualisés et qui interviennent pour le compte de.

Nous avons rencontré la semaine dernière, avec le VP Finances, les composantes de formation notamment pour leur expliquer ce que nous attendions comme retour de leur part, parce que l'idée des CSP, et il y en aura treize dans la future configuration, ce n'est pas de les dupliquer. En fait, comme ce sont des prestataires de services, il faut pouvoir adapter leur périmètre et leur configuration aux besoins des services pour lesquels ils vont travailler.

L'idée également que nous avons derrière cela, c'est de profiter de cette nouvelle réforme pour gommer certains écueils que nous constatons aujourd'hui dans notre fonctionnement actuel. Je pense notamment à la certification du service fait.

Aujourd'hui, il y a un certain nombre d'acteurs dans notre établissement qui attestent du service fait alors qu'ils ne sont pas habilités à le faire par délégation de l'ordonnateur. C'est comme cela. Ce n'est pas un problème bourguignon. C'est un problème « SIFAQUIEN », en fait, tout simplement parce qu'on appuie sur le bouton.

Dans la nouvelle version de SIFAC, il y aura deux étapes pour cette certification du service fait. J'atteste le service fait en tant que gestionnaire, je reçois le matériel, je vérifie qu'il est conforme à ce que j'attendais, je vérifie que la facture est également conforme et, ensuite, l'ordonnateur ou quelqu'un qu'il aura lui-même désigné, on peut créer des délégations de signature à cet effet, certifiera le service fait réellement.

**M. Delmas.**- Je veux juste ajouter une petite note. Simplement, la création de ces CSP va être quelque chose en fonction de la typicité des composantes et des laboratoires.

Ici, je tiens à dire au conseil d'administration que nous n'allons pas faire un retour en arrière vis-à-vis de l'autonomisation financière des laboratoires qui a déjà eu lieu tout au cours de l'année et demie passée et dont on vous avait présenté les bénéfices vis-à-vis de ces laboratoires.

Donc cela ne peut que venir améliorer, sur certaines composantes et certains laboratoires, justement cette réactivité, et la vérification surtout.

**Mme Gigarel.**- Le deuxième écueil que nous souhaitons également gommer, c'est le nombre d'utilisateurs SIFAC. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui avec 237 utilisateurs dans SIFAC, on a beaucoup de pratiques différentes. En fait, c'est un obstacle à la qualité budgétaire et, ensuite, à la qualité comptable.

Donc l'idée, dans la configuration finale qui sera l'organisation de l'université de Bourgogne au 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est de faire ce qui se fait aujourd'hui au niveau du CNRS avec notamment GESLAB, c'est-à-dire d'avoir un outil, un SIFAC Web. Ce qu'on appelle un SIFAC Web. Cet outil permet, en fait, aux services opérationnels d'initier les actes de gestion, y compris d'adresser un bon de commande pas complètement finalisé vers un fournisseur pour gagner en réactivité, de fait, et aux CSP d'être les seuls acteurs qui impacteront le système d'information budgétaire et financière.

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'avec 13 CSP recentrés, on pourra les former et les faire monter en compétences, notamment sur la TVA, sur le conseil et l'assistance au montage de marchés publics, sur le conseil et l'assistance au montage de conventions de recherche notamment, sur la préparation budgétaire. Il est plus facile, en fait, de former un petit nombre d'acteurs recentrés que 237 acteurs aujourd'hui qui ne peuvent pas être spécialistes dans tout.

Donc 15 décembre prochain, comité de pilotage pour arrêter les propositions qui vont émerger des groupes de travail qui sont actifs aujourd'hui.

Ensuite, la période de janvier-février sera consacrée à la rédaction des guides de procédure sur les modes organisationnels qui auront été validés en comité de pilotage pour que, à la mi-mars, puisse commencer la formation des acteurs en fonction des périmètres qui auront pu être identifiés en amont.

Formation des acteurs qui sera orientée dans deux directions. D'abord, une formation théorique en fonction du périmètre sur lequel ils vont pouvoir travailler. Qu'est-ce que la GBCP ? Parce que c'est aussi l'occasion, en fait, de reprendre les fondamentaux en gestion budgétaire et financière, je pense. Il faut donc profiter de cela pour redonner du sens au travail que font les acteurs aujourd'hui.

À partir de mai-juin, deuxième axe de la formation avec l'accès à SIFAC pour ceux qui seront concernés.

À partir de septembre, je pense, nous pourrons travailler sur SIFAC Web.

En début d'année 2016, l'ensemble des acteurs qui sont aujourd'hui dans les antennes financières seront également sensibilisés sur une opération que j'allais appeler « un grand ménage de printemps » sur l'ensemble des comptes puisque ce passage d'une gestion en droits constatés à une gestion en encaissements/décaissements nécessite notamment au niveau de l'agence comptable d'avoir des soldes de gestion qui soient apurés. Cela veut donc dire qu'il faut qu'on gomme toutes nos petites écritures, toutes les scories que l'on peut constater aujourd'hui, pour avoir une bascule qui soit la plus optimale possible et pour éviter notamment que certaines opérations aient des doubles comptabilisations, une fois en 2016 et une fois en 2017 notamment. En effet, cela pourrait arriver dans la mesure où l'initiation de ce qui va déclencher l'impact budgétaire sera différente. Donc potentiellement on pourrait avoir deux impacts sur deux exercices différents.

Je pense qu'avec tout cet accompagnement renforcé jusqu'à la fin novembre, nous devrions être en capacité à opérer une bonne bascule.

J'ai oublié de préciser qu'à la fin de l'exercice 2016, sur le dernier trimestre, l'université se rapprochera également du Rectorat qui aura, effectivement, en tant que tutelle, un certain nombre de validations à réaliser sur des propositions, notamment en matière de fongibilité asymétrique, puisque c'est une possibilité qui est offerte et qui, à mon avis mais cela n'engage que moi, est très intéressante en matière de contrats de recherche, sur également les ressources fléchées qu'il faudra que l'on détermine. Est-ce qu'on les flèche dès lors qu'elles ont un impact significatif sur la trésorerie ? Et là, effectivement, il faudra également travailler avec la tutelle.

Voilà pour ce bilan et les perspectives de ce dossier GBCP qui est lourd mais qui permet de repenser notre organisation en profondeur sans, pour autant, que ce soit quelque chose qui puisse être... comment dire ? Inquiétant pour les équipes.

On a essayé de travailler avec elles sur le fait que chacun a sa place. Les contextes et les configurations bougent, mais ce n'est pas pour autant, si je ne suis pas dans un CSP, si je suis dans un SO, que je n'aurai plus ma place dans l'organisation financière. Mon rôle pourra être différent. Et cet accompagnement du changement sera important au printemps, lors des formations.

**Le Président.**- Merci beaucoup, Sylvie. Voilà un grand chantier. Finalement, je me réjouis de la décision qu'on a prise de reporter à janvier 2017. On s'était interrogé sur l'opportunité qu'il pourrait y avoir pour nous d'être un établissement un peu pilote qui soit dans la première vague parce qu'être pilote est aussi toujours une bonne image pour l'établissement. L'immense complexité du chantier nous avait fait dire : « Non, ce n'est pas opportun. Attendons 2017 », et je crois que la décision qu'on a prise était une décision pleine de sagesse.

S'il y a des questions ? Je vois Alain qui est...

**M. Dereux.**- J'ai des remarques à faire.

**Le Président.** - Oui.

**M. Dereux.** - En préambule, je suis fondamentalement pour tout ce qui peut améliorer l'efficacité des systèmes de gestion et j'apprécie le travail immense qui est sous-jacent à ce genre de plan. Cependant, je vais relayer quand même, on va dire des sentiments, pour ne pas dire des émotions, de certaines catégories de personnels concernées, donc ce sont des personnels administratifs ou comptabilité, qui sont remontés jusqu'à moi, je pense, parce que je suis au CA. Donc ils voulaient que ce soit entendu.

Il y a un premier type de choses que j'ai entendues plusieurs fois, quand les personnels viennent me voir et pas seulement ceux de mon labo, où les personnels ont du mal avec un discours qui dit « il faut vous recentrer sur votre cœur de métier ». Ils vivent cette remarque très mal. Cette façon de le présenter, très mal. Parce que c'est comme s'ils n'étaient pas centrés sur leur métier. C'est une première chose.

Donc il faut trouver un autre moyen de leur parler que de leur dire qu'ils doivent se recentrer comme s'ils étaient dissipés. Ils le vivent comme cela...

Ils le vivent comme cela. Ce n'est sans doute pas ce que vous vouliez dire. Sylvie, j'entends bien que ce n'est pas ce que vous vouliez dire. Mais moi-même, en tant que directeur, parfois je ne pense pas toujours que les mots que j'utilise pourraient être compris autrement par quelqu'un qui est en bas de la pyramide, pour parler simple. C'est un point qui m'est remonté quasi systématiquement par les personnels qui vont être concernés et qui ont entendu les premières présentations par rapport à cela.

Deuxièmement, quand on leur dit « oui, on va vous recentrer sur une tâche bien déterminée », il y en a beaucoup qui s'inquiètent de l'impact que cela va avoir sur leur gestion de carrière parce qu'ils vont avoir l'air moins polyvalents. Lorsqu'ils rédigent leur document qui motive leur demande de promotion, ils savent très bien que l'un des critères est qu'ils puissent démontrer qu'ils ont commencé à prendre en charge un certain nombre de tâches qui correspondent à la qualification supérieure.

Dans la façon, pour l'instant, dont le plan est présenté, pour eux (je n'ai pas dit que c'était votre intention, encore une fois, Sylvie, ce n'est pas ça), ils ne voient pas comment cela sera possible dans ce qu'on leur explique. C'est un point, à mon avis, dont il faudra tenir compte du point de vue des personnels qui vont être concernés par cela.

Un troisième point, cela concerne les UMR où les personnels CNRS vivent cela très mal. Je l'ai encore entendu ce matin. Pas dans mon laboratoire. C'est un personnel d'un autre laboratoire qui m'a averti qu'ils avaient demandé une audience à la délégation régionale à Nancy à ce sujet parce qu'ils ne voient pas pourquoi ils devraient être mêlés à des restructurations qui feraient que, pour eux, ils le perçoivent ainsi, ce n'est peut-être pas votre intention non plus, mais ils ont l'impression que, tout d'un coup, ils vont devoir être dilués dans une structure plus large et donc endosser des tâches qui n'ont plus rien à voir avec les UMR alors que leur mission en tant que personnels du CNRS est de n'être concernés que par cela. J'ai donc entendu ce matin, et encore une fois c'est extérieur à mon laboratoire, mais cela m'a été remonté, cela m'a été dit en face, que certaines personnes sollicitaient l'intervention du CNRS là-dessus. Donc il faut quand même faire un petit peu attention, je pense, à ces divers points.

Pour continuer sur le problème des UMR, je crois qu'il faut aussi être cohérent avec certaines UMR à qui on a accordé un statut d'autonomie. Il faut rester

cohérent avec cela. Sinon, les personnels ne comprennent plus. Notamment, que ce soit l'ICMUB, l'ICB. Il y a un troisième labo, je crois que c'est le LEAD. On peut dire que dans ces structures, en tout cas pour ICMUB et ICB, on a des mini-CSP ou des CSP tels que vous voulez le faire, ils ne voient pas pourquoi on remettrait cela en cause.

De plus, l' « *overlap* », le recouvrement dans une structure qui irait au-delà du périmètre UMR, cela ne va pas passer au niveau du CNRS. En tout cas, cela ne passe pas au niveau de leurs personnels et il y a de bonnes chances qu'ils soient entendus par leur hiérarchie. C'est un point que je voudrais signaler.

Encore un point. Encore une fois, je répète que ce ne sont pas des attaques personnelles que je fais là, ce sont des remarques. Je reste quand même songeur quand je vois qu'on a l'énergie pour développer un plan pareil et que, depuis 2008 que je suis dans le CA, que je demande que les chercheurs puissent voir une chose simple, voir l'état de leur compte en ligne, on n'arrive toujours pas à le régler. Par contre, on peut mobiliser une énergie considérable pour faire ce type de réforme, et sur des choses simples qui sont demandées dans ce CA de façon répétée, on n'aboutit pas. Je sais, pour en parler avec Sylvie, que ce n'est pas de son fait, mais je crois qu'il faut quand même que la gouvernance de l'université s'interroge sur ce genre de choses parce que ce qui m'inquiète dans tout cela, on fait ce genre de restructuration... j'ai assisté ce matin à une présentation du même sujet par la délégation de Nancy du CNRS. On nous a promis au titre du CNRS qu'il y aurait un outil qui permettrait de voir l'état des comptes dont on est gestionnaire scientifique, si j'ose dire. Un truc qui s'appelle Web Contrats, qui est attaché à GESLAB. Donc du côté du CNRS, il y a une bonne intention politique.

Je ne sais pas... Je vais le faire quand même. Je m'interrogeais avant d'entrer ici si je devais raconter l'anecdote qui m'est arrivée ce matin, mais je vais le faire quand même.

On me fait une démonstration de cela ce matin, de ce fameux espace Web Contrats, et on voit toutes sortes d'informations sauf le solde du compte. D'accord ?

Donc ce dont j'ai un peu peur, c'est que de nouveau, on me fasse un outil, je ne dis pas que c'est ce qui va se passer avec SIFAC, mais si on me prédit que cela va se passer de la même manière qu'avec GESLAB, qu'on va avoir Web Contrats et que cela va être le paradis sur Terre, la démo que j'ai eue ce matin n'est pas concluante. Si on me dit que SIFAC va s'inspirer de cela et qu'on me met en route tout cela et qu'*in fine*, du point de vue non seulement du responsable de projets scientifiques d'un laboratoire mais aussi d'un directeur de laboratoire, il n'y a rien qui change, pour moi, on passe à côté de quelque chose.

J'attire donc quand même votre attention là-dessus. C'est peut-être l'occasion, dans cette GBCP, de résoudre ce problème que les chercheurs remontent sans cesse depuis presque une décennie.

Merci de votre attention.

**Le Président.**- Merci, Alain. Sylvie, vous avez des... Je pense qu'on a déjà eu l'occasion de parler du souci notamment de l'organisation de la GBCP et de la perception. Effectivement, la difficulté qu'il peut y avoir à modifier le périmètre vis-à-vis des personnels CNRS, je pense qu'on aura probablement le même type de difficulté avec l'INRA et l'INSERM. Donc cela doit nous amener, effectivement, à rediscuter de la structuration et en ayant peut-être des grains au niveau des gros

labos, en tout cas des grosses UMR. Mais je pense que Sylvie a bien entendu et Dominique, j'en suis persuadé, je le sais, a bien entendu la difficulté, Alain.

Sylvie, je ne sais pas si vous voulez vous exprimer là-dessus.

**Mme Gigarel.**- Non, je voulais simplement revenir sur l'expression jugée malheureuse « se recentrer sur son cœur de métier ». En fait, ce n'est pas la mienne. Nous avons un document d'accompagnement à la mise en place de la GBCP qui s'appelle « *Document de prescription générale* » et, si on le lit, toutes les cinq pages, on retrouve cette expression parce que typiquement... Quand nous avons fait nos premières réunions de présentation, on voyait les différents acteurs, donc les gestionnaires, l'équivalent des CSP ou le pôle Finances et l'agence comptable. Et on voit que la fonction financière finalement est divisée en trois blocs où chacun a ses actions à réaliser et ses tâches à mener.

Ensuite, ce sur quoi j'ai beaucoup insisté... J'avoue qu'effectivement, au niveau des laboratoires, il y avait, notamment au mois de septembre, une grande inquiétude sur une potentielle dérive vers une taylorisation des tâches. J'ai beaucoup insisté sur le fait que ce n'est pas parce qu'on se recentre sur son cœur de métier que l'on sera monotâche, bien au contraire. Je pense, au contraire, qu'on peut gagner en compétences sur un certain nombre de domaines ou d'activités, et notamment en apportant une expertise sur certains sujets. Or, ce n'est pas quelque chose qui a toujours été entendu par tout le monde. Cela, je vous l'accorde.

Et dans ce qui... Juste pour terminer... Excusez-moi.

**M. Dereux.**- Il faut parler dans le micro même si c'est à moi que tu réponds.

**Mme Mathieu.**- Ça va dans le sens de ce que vous dites parce qu'il y a aussi le fait que beaucoup de personnels CNRS sont de catégorie A. Donc ils restent sur un aspect transversal. Par contre, d'autres personnels de l'université sont de catégorie C. D'où la nécessité. On ne peut pas rester sur cette transversalité.

**M. Dereux.**- Ça, j'entends bien.

**Mme Mathieu.**- Cela explique aussi le fait qu'on doit revenir sur une certaine spécialisation. Même dans le cadre de l'autonomisation, à certains moments, on a ressenti auprès de plusieurs personnes un manque de technicité et on a été obligé justement de travailler avec... Pas dans certains labos, mais dans d'autres, il y avait ce problème de technicité qui a fait qu'on a été obligé de travailler, d'intervenir avec une plate-forme financière. Je pense que cela explique en partie.

**Mme Gigarel.**- Je voudrais juste terminer. J'aimerais terminer en disant qu'aujourd'hui, l'ensemble des acteurs concernés ont un droit de réponse à ce qui a été présenté puisque, la semaine dernière, on leur a demandé de se réunir tous ensemble pour se déterminer dans leur mode organisationnel puisque l'idée n'est pas de faire de la duplication, mais de faire du sur-mesure à l'initiative des propositions des acteurs. Donc je dirais que la balle est dans leur camp aujourd'hui. Nous n'avons pas d'idée préconçue sur tel ou tel mode d'organisation. On s'adaptera aux propositions dans la mesure où elles répondent aux obligations réglementaires.

**M. Dereux.**- Ma remarque n'était pas une remise en cause de votre travail. C'est simplement pour dire qu'il faut tenir compte de ces remontées parce que, sinon, cela peut tourner vinaigre.

**Le Président.**- Très bien. D'autres questions sur cette présentation sur la GBCP ?

On va pouvoir aborder les deux points sur les tarifs, subventions et dons et sorties d'inventaire, qui sont des points financiers et non budgétaires que l'on peut aborder dans l'état actuel de notre conseil d'administration.

Donc Louis, je vais te passer la parole.

## **5. Tarifs, subventions et dons**

**M. de Mesnard.**- Les tarifs, subventions et dons. Le tableau est affiché là-bas. Vous l'avez sûrement tous appris par cœur.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce tableau ? Bien, alors je pense qu'on peut passer au vote.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Les tarifs, subventions et dons sont donc adoptés à l'unanimité.

**21 voix pour (unanimité)**

## **6. Sorties d'inventaire**

**M. de Mesnard.**- Ensuite, les sorties d'inventaire. Voici le tableau. Donc les sorties d'inventaire, bizarrement, sont beaucoup d'ordinateurs qui ont tous l'air identiques. Je pense que vous avez regardé le tableau.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Nous pouvons donc passer au vote.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

**21 voix pour (unanimité)**

**Le Président.**- Merci. Je vous propose d'aborder maintenant les travaux du comité technique du 19 novembre dernier qui a abordé essentiellement des questions liées à l'indemnitaire. Samuel Mercier va vous en faire la présentation.

Il y a dans ces questions abordées en comité technique, un premier volet, vous allez le voir, qui est un volet très technique sur l'indemnitaire, et un second volet qui est un volet beaucoup plus politique et qui amènera peut-être en conseil d'administration des développements.

Samuel, je te passe la parole.

## IV) Travaux du Comité Technique (CT) du 19 novembre 2015

### Politique indemnitaire BIATSS : année 2016

#### **- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : filière de l'AENES**

**M. Mercier.**- Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je pense que je vais rester là si tout le monde peut m'écouter sans problème.

Effectivement, deux points faisaient l'objet de ce comité technique.

Vous avez reçu les documents qui font état du premier point, c'est-à-dire le passage au RIFSEEP.

Louis, peut-être peux-tu montrer la note qui a été diffusée pour nos collègues administrateurs ? Sinon, je vais prendre la note et suivre sur mon écran. C'est dans le premier dossier... « *Note RIFSEEP* ».

Pour vous la présenter très rapidement. C'est donc le passage au RIFSEEP qui est, bien entendu, ici, examiné. C'est au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cela concerne la filière AENES. Donc c'est vrai que c'est très technique.

Le décret du 20 mai 2014 propose la mise en place progressive de ce nouveau régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. D'où l'acronyme RIFSEEP.

Les dates sont le 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour les corps de la filière administrative (attachés d'administration, SAENES, ADJAENES).

La PFR est abrogée au 31 décembre 2015. C'est pour cela que nous devons délibérer aujourd'hui. Donc plus de PFR à partir du 31 décembre, et nous allons voir ce qui remplace la PFR.

Par contre, le 1<sup>er</sup> janvier 2016 était prévu pour les corps de la filière sociale et santé (médecins, infirmiers) et les filières ITRF et, en fait, cela est reporté au 1<sup>er</sup> mars 2016 et au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les bibliothèques.

Le dispositif qui remplace donc la PFR et qui veut harmoniser l'ensemble de l'indemnitaire de l'ensemble des filières s'articule autour de deux indemnités, l'IFSE et le CIA.

L'IFSE est l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise. C'est l'indemnité principale qui est versée mensuellement. Elle valorise les fonctions de l'agent dans l'exercice du poste. Chaque corps de personnels va donc être catégorisé en groupe de fonctions pour fixer pour chaque groupe un montant qui correspondra.

L'IFSE repose aussi sur l'expérience professionnelle de l'agent. Le montant de l'indemnité pourra faire l'objet d'un réexamen, *a minima* tous les quatre ans, en l'absence de changement de poste.

Par ailleurs, il y a un complément indemnitaire annuel (CIA). C'est, en fait, un pourcentage de l'IFSE qui peut venir, puisque c'est facultatif, reconnaître l'engagement professionnel, la manière de servir de l'agent. Son versement peut intervenir une à deux fois par an.

Pour que nous puissions préparer cette évolution, c'est déjà indispensable pour les AENES et, bien sûr, pour la suite, le travail sera fait pour les autres corps, nous avons besoin de mettre en place un régime transitoire. Sachant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous rappelons les deux principes suivants : le montant individuel de l'IFSE ne peut être inférieur au montant minimal fondé sur le grade détenu par l'agent, ce qui permet de s'assurer que chacun recevra le même indemnitaire au

moins dans un premier temps, il y a donc un maintien du montant indemnitaire perçu mensuellement avant RIFSEEP.

Compte tenu de l'abrogation de la PFR au 31 décembre 2015, il convient de déterminer le montant annuel de l'IFSE pour les catégories A et B et, par extension, à toute la filière AENES.

Toutefois, en attendant la détermination pour chaque poste de la catégorie correspondante, nous proposons un régime transitoire. Tous les postes ont été placés au niveau le plus bas, avec une IFSE de base. Le montant de base est égal au niveau le plus bas de la PFR actuellement appliqué.

Afin de respecter le principe de maintien du montant indemnitaire, l'IFSE va être complété par une garantie indemnitaire variable selon le niveau de PFR perçu.

Il y a harmonisation totale pour la catégorie C, ce qui permet peut-être de présenter très rapidement les trois tableaux ou, au moins, un des trois qui viennent.

Pour les trois catégories A, B et C, nous proposons une espèce de grille de conversion transitionnelle.

Si on prend, par exemple, les premiers, c'est les A. Cela doit être cela, vous n'allez pas pouvoir le voir depuis... Oui, c'est ça. Si on prend le tableau pour la catégorie A, vous avez à gauche le taux PFR 2015, avec un découpage, ici, c'est cinq niveaux de PFR.

À noter qu'ici, c'est le niveau 1 qui est le plus bas niveau et le niveau 5 le plus haut niveau.

On se retrouvera avec quatre niveaux d'IFSE. Cela passera donc de cinq à quatre niveaux, et 4 sera le niveau le plus bas et 1 le plus haut. Il y a une inversion des niveaux.

Pour pouvoir organiser la transition, nous proposons, comme cela est évoqué dans la note, de repartir tout simplement du montant connu de PFR en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015 et de le transposer pour le niveau minimum de l'IFSE. D'où les tableaux de correspondance qui permettent de s'assurer que chacun pourra *a minima* conserver le même niveau indemnitaire. Il y aura donc, vous le voyez ici, une garantie indemnitaire variable qui vient s'ajuster en fonction du niveau d'IFSE qui est proposé.

Cela fonctionne pour A, B et C. Le principe reste le même pour les deux autres catégories.

Pour la catégorie B, sauf que cette fois, ce n'est plus le passage de cinq à quatre niveaux, mais le passage de trois à trois niveaux. On retrouve une équivalence qui sera sans doute plus facile à interpréter ensuite.

De la même manière, pour les catégories C, on retombe sur le même principe.

Il vous est donc proposé ici d'entériner le fait que nous ayons ce régime transitoire qui garantira à chacun de conserver le même indemnitaire tant que nous n'aurons pas en interne recoter l'ensemble des postes de façon à pouvoir mettre en place le RIFSEEP. Sachant que pour les filières ITRF, nous avons la nécessité d'attendre que des textes paraissent pour pouvoir, ensuite, procéder à une évolution.

Au niveau du comité technique, la proposition a été adoptée avec 7 oppositions, 2 abstentions et 1 voix pour.

Bien sûr, aucune personne ne s'oppose strictement contre notre proposition de régime transitionnel. C'est plus l'idée même d'évoluer vers le RIFSEEP qui a suscité ces oppositions avec les inquiétudes que cela peut générer pour l'ensemble des agents, la garantie ou non à terme d'un même niveau indemnitaire, l'évolution, la

mise en place du dispositif pour les filières qui ne sont encore pas passées au RIFSEEP.

Voilà pour ce premier point. Si Marie-France peut compléter ou rectifier certaines erreurs, elle est la bienvenue.

**Mme Mathieu.**- Non, je n'ai rien à rajouter. C'est très complet.

**Le Président.**- On est donc là, vous avez bien compris, sur quelque chose qui est purement technique. Il n'y a pas de véritable choix politique derrière cette proposition qui est faite.

Je vous rappelle qu'en termes d'avis du comité technique, il est important que le comité technique donne un avis, mais sous réserve d'avoir au moins une abstention sur les dix voix qui s'expriment, la proposition peut être transmise au conseil d'administration. C'est ce qui est fait ici, bien entendu.

**M. de Mesnard.**- Il n'y a pas de choix politique, à part le choix de faire que personne ne soit perdant dans l'affaire.

**Le Président.**- Tout à fait. Absolument. Tu as raison, Louis.

Avez-vous besoin d'informations complémentaires sur ce premier point ? Cela ne semble pas être le cas. Je vais donc le soumettre à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

## **21 voix pour (unanimité)**

On passe au second dossier qui est un vrai dossier politique dont on est plutôt fier, Samuel, et que tu vas nous présenter.

### **- Convergence des régimes indemnitaires**

**M. Mercier.**- Effectivement, c'est la poursuite de la politique de convergence de l'indemnitaire entre les filières. Cela s'inscrit dans la suite des décisions qui avaient été adoptées notamment en 2015 et dès le début du mandat du Président pour les catégories C.

L'idée est de pouvoir aboutir à un rapprochement. On ne parle pas de convergence totale. Ce n'est pas toujours facile, voire difficile, à appliquer légalement parlant, mais l'objectif est de poursuivre la convergence des filières dans le respect des textes en vigueur et surtout dans le contexte de mise en place du RIFSEEP qui va sans doute aussi permettre de poursuivre la réflexion.

En 2015, pour rappel très rapide, nous avons proposé un certain nombre de revalorisations pour des catégories A, notamment pour les infirmiers, assistants ingénieurs, bibliothèques, avec une revalorisation pour ces personnels.

Une réduction des écarts pour les IGE deuxième classe et les AAE niveau 1 de la PFR, avec rapprochement des deux premiers grades du corps.

Idem pour les IGR.

Il y avait eu, pour les B, une revalorisation des techniciens et des bibliothèques, là encore avec la volonté d'harmoniser ou, en tout cas, de réduire les écarts avec le niveau 1 des SAENES pour les techniciens et bibliothèques.

Même chose pour classes exceptionnelles.

Cette année, nous proposons pour la catégorie B de poursuivre cette harmonisation entre les filières avec un alignement des montants pour chaque grade au premier niveau de PFR des SAENES.

Sur le tableau qui est projeté, vous voyez l'incidence de cette convergence. Cela se mesure notamment... Comme il s'agit des catégories B, c'est le tableau du milieu. Au milieu, à droite, vous avez en couleur la proposition. On passe en jaune... Peut-être peut-on recentrer un peu sur le tableau intermédiaire Techniciens...

Il y a trois catégories de techniciens : classe exceptionnelle, normale, etc.

Vous avez la proposition 2015 en jaune. C'était 3 896 et quelque pour les deux premières classes de techniciens, 4 119 pour la troisième.

Nous proposons d'appliquer le coefficient maximal fois 3 pour la PPRS. Cela devient donc 4 080,6 pour les deux premiers niveaux et 4 301 pour le troisième.

Vous voyez que l'idée est de converger avec les trois données qui figurent au-dessus sur le tableau à droite, donc 4 222,10 pour le premier niveau SAENES, 4 301 pour classe exceptionnelle, 4 242 pour le deuxième.

On ne peut pas aller jusqu'au maximum et donc à l'équivalence de l'indemnitaire entre les deux corps parce qu'on dépasserait le coefficient de fois 3. Le plafond.

Voilà ce que nous avons proposé au comité technique.

Le vote du comité technique a été le suivant :

- opposition : 0,
- abstentions : 7,
- 3 votes pour.

**Le Président.**- Merci, Samuel. Comme je le disais en introduction, c'est une évolution que nous sommes réellement très heureux de vous présenter. Je vous dis pourquoi.

Depuis le début de ce mandat, vous savez que nous avons entamé, en concertation avec les organisations syndicales, une refonte, une réévaluation assez profonde du dispositif indemnitaire qui avait pour objectif de gommer un certain nombre de situations très inéquitables dans le régime indemnitaire. Ce ne sont pas, d'ailleurs, des inéquités propres à l'uB, elles existent dans d'autres établissements. En tout cas, on a choisi de s'en emparer.

Dès le début du mandat, on avait réévalué de façon très substantielle l'indemnitaire des personnels de catégorie C puisque le niveau de réévaluation moyen avait dû être de 18 %, je crois, avec un rééquilibrage très fort dans la filière ITRF et dans la filière Bibliothèques. On a continué en 2013-2014 avec des mesures qui étaient plus ponctuelles pour certaines catégories de collègues. Finalement, là, on est en mesure de proposer une convergence globale sur les personnels de catégorie B. Ce qui fait qu'en un mandat, nous aurons réussi et réalisé cette convergence des régimes indemnitaires pour tous les personnels de catégorie C et de catégorie B. Ce faisant, nous aurons gommé un certain nombre de situations très inégalitaires, très inéquitables.

Si j'en suis heureux, c'est qu'au début du mandat, j'avais indiqué que je voulais faire évoluer ce régime indemnitaire. Que je ne promettais pas des miracles. Qu'on ne réformerait pas tout en une année parce que ce n'était pas raisonnablement faisable sur le plan financier, mais que le seul engagement que je prenais était de faire que, chaque année, on soit un petit peu mieux que l'année précédente et un petit peu moins bien que la suivante. C'est ce qu'on a réussi à faire.

Je dois dire que je suis très heureux qu'on l'ait fait avec cette grande cohérence pour tous les personnels de catégorie C et de catégorie B.

Pour les personnels de catégorie A, c'est beaucoup plus compliqué parce qu'il existe une telle diversité de missions, une telle diversité dans les niveaux de responsabilité, qu'à l'évidence, c'est un chantier qu'on ne peut pas aborder en dehors du cadre de la RIFSEEP qui, précisément, a pour finalité de nous conduire à cette convergence pour les personnels de catégorie A.

On peut le faire financièrement. Si on vous le propose aujourd'hui, c'est bien sûr que nous avons reçu le feu vert du pôle Finances et de la Direction générale pour le faire. Les implications financières de cette mesure sont des implications financières soutenables. Donc là encore, je voudrais vous dire que si on le fait, c'est aussi parce qu'on gère bien cette université, parce qu'on dégagne des marges de fonctionnement. En gros, pour resituer politiquement le débat dont il est question, on reste sur l'idée que j'ai toujours voulu défendre qui est de dire : nous gérons bien, nous dégageons des marges, une partie de ces marges va alimenter notre politique d'investissement, ce sont les programmes pluriannuels d'investissement, et une partie de ces marges vient permettre d'augmenter la politique indemnitaire des personnels parce qu'évidemment, si l'université fonctionne bien, c'est aussi parce que nous avons des personnels qui s'y engagent, qui s'y impliquent et qui permettent qu'elle fonctionne bien et qu'elle soit bien gérée. Il est donc normal que ces personnels touchent le bénéfice de leur engagement.

Donc on est, vous le voyez, complètement dans cette vision politique que l'on a essayé de construire depuis le début de ce mandat.

Globalement, les discussions ont été de bonne qualité en comité technique. Il n'y a pas eu de véritable opposition de fond. Bien sûr, certains aimeraient qu'on fasse davantage. Bien sûr, certains, dans le meilleur des mondes possibles, aimeraient que l'on étende le dispositif aux personnels de catégorie A. Mais je crois que chacun est capable de comprendre que tout ne puisse pas être fait en un temps et que ces évolutions se conduisent de façon graduelle.

Là aussi, cette présentation est ouverte à vos questions et à notre débat, à notre discussion.

**M. J.-P. Rolin.**- La raison des abstentions. Il y a eu beaucoup d'abstentions tout de même.

**Le Président.**- Sur ce point, il y a eu 3 pour et 7 abstentions.

**M. J.-P. Rolin.**- Et la raison des abstentions, c'était ce que tu viens de dire, c'est que les gens trouvaient que ce n'était pas assez.

**Le Président.**- En gros. Certains s'opposent parce qu'ils sont contre le système des primes.

**M. Mercier.**- Il n'y a pas eu d'opposition.

**Le Président.**- Oui, il y a eu des abstentions. Il y a eu 7 abstentions et 3 pour. On n'a pas eu de vote négatif. Mais disons que les inconforts sont : certains aimeraient qu'on aille plus vite sur les personnels de catégorie A, d'autres ont une opposition davantage de principe au concept même de prime.

En fait, on peut construire des oppositions à l'ensemble de ce dispositif, mais globalement, et c'est vrai, Samuel a raison, il n'y a pas de vote contre véritablement.

Je crois que chacun s'accorde à reconnaître la pertinence de ce que l'on a construit quand même depuis quatre ans sur la réévaluation de ce système indemnitaire, qui est également cohérent avec le souci que l'on avait exprimé dès le début qui était de soutenir d'abord les personnels qui étaient les plus fragiles économiquement. C'est ce qui avait prévalu quand on avait pris une première série de mesures sur les personnels de catégorie C. Ensuite, on le fait sur les personnels de catégorie B. Pour les personnels de catégorie A, outre la complexité technique, il y a moins d'urgence financière à apporter un supplément d'indemnitaire parce que les salaires sont plus élevés.

D'autres remarques ou questions sur cette évolution ? S'il n'y a pas d'autres remarques ni d'autres questions, je vais soumettre ce projet à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

### **21 voix pour (unanimité)**

Écoutez, merci. Merci infiniment. Je suis très heureux que l'on ait réussi à faire cela.

Je vais pouvoir passer la parole à Grégory qui va nous présenter les travaux de la dernière commission de la formation et de la vie universitaire qui s'est tenue le 18 novembre dernier.

Grégory à toi.

**M. Wegmann.**- Oui, merci.

## **V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 18 novembre 2015**

### **1. Dossiers d'évaluation des IUT et des DUT – vague B (2017-2021)**

**M. Wegmann.**- Bonjour à tous. Nous allons, comme à l'accoutumée, prendre les points dans l'ordre qui vous a été indiqué dans le document que vous avez reçu.

En premier point, nous avons le dossier d'évaluation des IUT et des DUT, vague B (2017-2021).

Vous savez que c'est un exercice particulier, spécifique aux IUT pour les DUT. On a eu le même travail pour les écoles d'ingénieurs. Désormais, nous avons à examiner ces dossiers d'évaluation pour les IUT.

Sachez que le travail a été présenté devant les conseils en deux temps puisqu'on a d'abord eu une première présentation en commission de formation et vie universitaire le 10 septembre dernier et lors de la dernière CFVU, les directeurs d'IUT ou Frédéric Debeaufort, ici présent, lorsque ceux-ci n'étaient pas présents, sont venus présenter les dossiers complets d'évaluation transmis au HCERES.

Globalement, chacun des dossiers a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Je peux peut-être donner quelques grandes lignes puis laisser la parole, bien sûr, à Frédéric sur ce dossier.

**M. Debeaufort.**- Ce n'est pas transmis au HCERES, mais à la Commission pédagogique nationale.

**M. Wegmann.**- Oui, pardon. À la Commission pédagogique, oui. Ils m'en voudraient beaucoup si je parlais du HCERES pour les IUT.

Ce qu'on peut dire, c'est que spécifiquement, ce seront les DUT qui seront évalués mais, bien sûr, les directeurs d'IUT en ont profité pour faire un panorama global de l'activité de leur IUT. C'est en cela très intéressant puisqu'on voit des lignes de force, des cohérences, des points faibles, des points forts sur chacun des dossiers.

En résumé, ce qu'on peut dire, c'est qu'on a un IUT qui est très généraliste, c'est celui de Dijon-Auxerre, avec la spécificité du département d'Auxerre, avec beaucoup d'étudiants, beaucoup de formations.

On décompte sur l'IUT Dijon-Auxerre, j'ai essayé de faire un petit calcul, 10 DUT, sauf erreur, 15 licences pro dont 12 sur le site de Dijon. Beaucoup d'alternance, bien sûr, aussi parmi toutes ces licences pro. Et une approche, on va dire, qui est multidisciplinaire. Alors que les IUT du Creusot et de Chalon-sur-Saône sont plus sur des domaines d'application bien spécifiques, avec des filières bien spécifiques comme, par exemple, pour l'IUT Le Creusot, j'ai cité les DUT Techniques de Commercialisation, Génie Mécanique et Productique, Génie Électrique et Informatique Industrielle, Mesures Physiques, plus des licences pro, bien évidemment, aussi spécifiques.

Également, pour l'IUT Chalon-sur-Saône, là aussi trois départements, avec un ancrage fort sur les domaines industriels et aussi le Génie logistique.

Ce qu'on peut dire aussi, je laisserai la parole à Frédéric sur des points particuliers, globalement, on a essayé de créer une cohérence autour de l'offre de formation des IUT au travers du champ Formations technologiques, Ingénierie et Management. Bien sûr, dans leur dossier, les IUT ont mis en avant aussi tous les projets, toutes les réalisations qui avaient eu lieu au cours du contrat et qui étaient en préparation comme, par exemple, le Génie civil à Auxerre.

Je te laisse compléter sur les points que tu juges importants.

**M. Debeaufort.**- Tu as bien résumé la situation. Avec, comme tu l'as dit, une différenciation très claire entre les IUT qui sont sur les sites délocalisés, donc Le Creusot, Chalon, mais aussi une partie de Dijon-Auxerre avec le site d'Auxerre, où les formations sont vraiment en très étroit lien avec le tissu socio-économique. C'est-à-dire que toutes les licences pro, par exemple, et un certain nombre de DUT sont en alternance, contrat pro ou apprentissage. Vraiment, on est en lien très étroit.

Ces sites aussi bénéficient d'un soutien très fort des collectivités locales par rapport au site de Dijon et sont, j'allais dire, en phase de croissance depuis quelques années. Ils sont sur cette dynamique.

Le Creusot et Chalon soulignent particulièrement dans leur dossier leur rattachement à l'uB en tant qu'établissement qui les accueille, qui les soutient, et font l'objet de projets différents.

Dijon tient à maintenir son offre et ses activités, à renforcer plutôt la qualité, ce type de choses, alors que Chalon, par exemple, a vraiment pour projet de pouvoir aller vers un quatrième département et donc de continuer à grandir en termes de nombre de formations et d'effectifs.

Le Creusot, c'est continuer à renforcer leur attractivité parce que ce sont des sites qui ont aussi un petit peu de difficultés en termes d'image et d'attractivité, aussi

bien sur la nature des formations qui sont très industrielles, et loin de la capitale bourguignonne. Donc ils travaillent beaucoup sur ces volets, avec un très gros travail de liaison avec les lycées.

Voilà pour résumer rapidement.

**M. Wegmann.-** On peut détailler certains points si vous le souhaitez sur ces IUT. N'hésitez pas à nous poser des questions si besoin.

**Le Président.-** En tout cas, tout ceci a été présenté à deux reprises en CFVU.

**M. Wegmann.-** Oui.

**Le Président.-** Une première fois au début de l'automne et une deuxième fois à la dernière CFVU, ce qui a permis, là encore, d'avoir des discussions approfondies. Ce qui a permis aussi aux membres de la CFVU, je crois, de voir la progression dans la réalisation des dossiers. Il y a eu, bien entendu, de la part des membres de la CFVU une excellente compréhension de ces dossiers et un plein accord sur le vote sur les éléments qui vous sont présentés.

**M. Debeaufort.-** Oui, pour ajouter. Cela a aussi servi aux IUT, la toute première présentation qui a été faite lorsqu'ils ont commencé à travailler sur le dossier d'évaluation, à prendre en compte les questions et remarques qu'avait émises la CFVU à la toute première présentation et qu'ils ont intégrées dans leur dossier.

**Le Président.-** En fait, définitivement, je reste persuadé que cette façon de travailler sur deux conseils est une bonne façon. On l'a utilisée à plusieurs reprises pour l'autoévaluation, pour tout un tas de grandes questions. Je trouve que s'appuyer sur un premier conseil qui permet d'enrichir la discussion pour finaliser un dossier est véritablement une très bonne méthode.

S'il n'y a pas de question supplémentaire sur ces dossiers sur les IUT, je vais vous proposer de les adopter puisqu'on a besoin d'un vote formel du conseil d'administration sur ces dossiers.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Écoutez, je vous remercie.

**21 voix pour (unanimité)**

## **2. Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la Formation pour l'année 2016**

**M. Wegmann.-** Toujours lors de cette CFVU du 18 novembre, le deuxième point que nous avons à traiter, c'est la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation pour l'année 2016.

Il s'agit ici d'un compte rendu, en fait. C'est-à-dire qu'avec l'aide du pôle Finances et de Dominique, il s'agit de donner les grandes lignes des éléments qui ont été présentés aux élus de la CFVU.

Donc si vous voulez, la logique de présentation a été, pour Dominique, de d'abord rappeler le contexte, les grands équilibres budgétaires de l'université, un peu

les tendances, d'insister sur notamment le risque d'effet ciseau que l'on observe globalement. Même si la situation demeure saine, nous devons demeurer vigilant et trouver les moyens de pérenniser notre équilibre.

Tout cela sont un peu des éléments de contexte mais qui venaient en introduction puisque, si vous voulez, l'objectif général de ce point, qui est nouveau dans le cadre réglementaire que définit l'article L.712.6.1 du Code de l'éducation, à savoir que désormais, la commission de la formation et de la vie universitaire adopte la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation tels qu'alloués par le conseil d'administration et sous réserve du cas stratégique de sa répartition, etc., c'est bien sûr en quelque sorte d'habituer les élus des conseils, notamment les élus qui s'occupent de formation, aux questions budgétaires, aux grands équilibres de l'université, pour qu'il y ait de plus en plus de liens qui s'opèrent entre les choix qu'on fait en matière de pédagogie et les choix nécessaires également en matière budgétaire. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre le traitement de ce point.

Si vous voulez, je vais peut-être aller plutôt directement au cœur du sujet sur ce qui intéresse les élus de la CFVU, à savoir la répartition des moyens consacrés à la formation.

Si vous voulez, je détaille toutes les rubriques qui ont été abordées lors de cette partie puisqu'on y a passé du temps. On a passé peut-être plus d'une heure sur ce point. Avec l'idée que l'on ne peut pas faire un découpage formel absolu entre des dépenses qui ne seraient que pour la formation et le reste. Il y a forcément des interconnexions, des liens forts entre des moyens qui ne sont pas forcément que formation et des considérations pédagogiques.

Ont été présentées, à ce moment-là de la CFVU, toutes les dépenses de masse salariale puisque, bien sûr, la masse salariale a une influence forte sur les questions pédagogiques même si ce n'est pas l'ensemble de la masse salariale, bien sûr, qui est dédiée à cela, mais c'est important que les élus comprennent les équilibres et le poids de la masse salariale sur un établissement comme le nôtre.

Plus directement, ont été présentés les PPI transversaux qui ont été ouverts à fin 2012 en termes financiers.

L'impact en termes financiers également de la réalisation du bâtiment Droit-Lettres, là aussi qui n'est pas à 100 % dédié à la pédagogie mais qui a aussi un lien fort avec toutes les actions de formation.

Le vote par le conseil d'administration d'une enveloppe de 220 000 euros pour spécifiquement la visioconférence, et là on voit de manière plus directe le lien avec les formations, notamment les formations de certaines composantes.

L'inscription habituelle, récurrente, de 800 000 euros pour financer les équipements pédagogiques, je vous le rappelle, à parité entre la Région et l'université de Bourgogne.

L'ouverture d'une nouvelle mention à l'ISAT.

La finalisation du Plan Campus.

La gestion en centrale des dépenses inhérentes à l'organisation des comités de sélection pour un montant de 70 000 euros, là aussi avec un lien indirect, bien sûr.

Aussi le financement des formations en anglais.

Tous ces moyens, si vous voulez, sont gérés au niveau central. On a bien présenté d'abord des moyens gérés au niveau central et, ensuite, les moyens qui sont délégués aux composantes, notamment dès le budget initial, avec en particulier tous les moyens délégués pour l'offre de formation, mais aussi des moyens plus spécifiques comme l'aide à l'amortissement qui participe également aux formations.

Globalement, on constate aussi des dotations de fonctionnement des UFR et des composantes qui seraient en hausse.

Aussi l'articulation du nouveau mode de comptabilisation des heures complémentaires, qui a une incidence forte sur les moyens délégués à la formation puisque, de manière plus lisible et de manière directe, sont affectés des volumes globaux d'heures, financées par l'université de Bourgogne, aux composantes, avec la mise en exergue aussi des heures autofinancées qui correspondent aux formations continues.

Sur l'aide à l'amortissement, par exemple. Je donne quelques chiffres à titre indicatif. Une partie de l'aide à l'amortissement... Sur les 400 000 euros, plus de 250 000 euros iraient directement aux UFR, le reste étant sur d'autres dispositifs.

Vous avez aussi, dans les moyens consacrés à la formation, toute l'enveloppe des crédits à répartir dont une partie sert pour les heures complémentaires.

Vous avez aussi, de manière plus indirecte, tout ce qui est apporté, tout le travail et les moyens apportés par les services communs, le pôle Patrimoine, dans leurs différentes activités qui, d'une façon ou d'une autre, contribuent à la formation.

Si vous voulez, on a adopté une vision large mais non pas restrictive de ce que sont les moyens consacrés à la formation, en montrant qu'il y a des moyens qui sont plus directs mais qu'il y a aussi des moyens indirects qui contribuent d'une façon ou d'une autre à des niveaux variables à la formation.

C'est donc bien de cela dont il s'agissait, c'était de demander à la CFVU d'émettre un avis pour la répartition proposée. Étant précisé qu'elle sera amenée à se prononcer courant 2016 sur la ventilation des crédits à répartir.

Pour vous donner une information complète, cette proposition de répartition de l'enveloppe des moyens a donné lieu à un vote avec un avis favorable moins un vote contre lors de cette délibération.

Bien sûr, Madame Gigarel ou Dominique, vous pouvez préciser des points si vous le souhaitez ou répondre à des questions lors de ce conseil.

**Le Président.**- Je peux simplement... Parce qu'en réalité, on n'a pas à délibérer aujourd'hui sur ce point puisque, au bout du compte, la délibération qui était demandée à la CFVU s'inscrivait dans le cadrage que le CA lui avait donné. Donc on n'a pas aujourd'hui à approuver une approbation, mais je voudrais simplement redire, et on avait déjà eu le même sentiment l'an passé, à la même époque, tout l'intérêt qu'il y a à porter devant la CFVU ou devant la commission de la recherche ces questions du budget de la formation et du budget de la recherche parce qu'on apporte à des membres de conseil, qui ne débattaient que de questions pédagogiques ou de recherche mais déconnectées de la réalité financière, l'ancrage de compréhension financière qui leur est nécessaire pour mieux prendre leur décision.

Que ce soit en commission de la recherche ou en CFVU, on a eu des débats qui ont été longs, qui ont duré très largement plus d'une heure, avec des questions qui toujours été remarquablement pertinentes.

De façon tout à fait intéressante, je le dis de façon anecdotique, en CFVU, on a eu beaucoup de questions sur le budget de la recherche et, en commission de la recherche, on a eu beaucoup de questions sur le budget de la formation. Il y avait des croisements d'interrogations qui étaient tout à fait intéressants, mais qui montrent aussi tout l'intérêt qu'il y aura, dans le prochain mandat, à avoir un conseil académique, en fait, qui lie la commission de la formation et la commission de la

recherche et qui va permettre d'aborder dans leur globalité un certain nombre de questions qui sont des questions de formation et de recherche pour lesquelles la dissociation, c'est vrai, est un peu artificielle.

Donc vraiment des débats qui ont été tout à fait intéressants.

Je pense que les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire ont bien lu les efforts qui étaient faits en termes de budget puisque, au bout du compte, on augmente le budget dédié à la formation de près de 9 %, je crois, dans le budget 2016. C'est quelque chose qui a été perçu et qui a été, bien entendu, parfaitement apprécié.

Si vous avez des questions, bien sûr, ou des commentaires, on peut poursuivre. Sinon, on va avancer dans l'ordre du jour, Grégory.

### **3. Travaux de la Commission FSDIE du 9 novembre 2015**

**M. Wegmann.-** Très bien. Ensuite, on est passé à des choses plus récurrentes. Notamment, les travaux de la commission FSDIE qui s'était tenue le 9 novembre dernier.

Je donne quelques éléments globaux. Vous avez reçu les tableaux.

Les crédits disponibles au 9 novembre étaient de 365 925,56 euros sur le FSDIE. Sachant qu'à l'intérieur, vous avez une subvention de l'université, du Conseil régional, des parties fléchées pour la culture et la P'tite Fac. Le tout permet ensuite aux élus et aux membres du FSDIE de faire des choix par rapport aux projets qui sont proposés.

À l'issue de cette commission, il a été proposé d'allouer, au titre des initiatives étudiantes, un peu plus de 78 000 euros de crédits et, au titre des projets services, un peu plus de 13 000 euros. Ce qui laisserait encore un matelas confortable de crédits disponibles.

Sur les différents projets, on peut souligner le fait que vous avez deux projets qu'il est proposé de mettre en report, le 1-122 et le 1-124 pour des motifs divers qui nécessitent de retravailler le dossier.

Les autres dossiers, qui éventuellement étaient en suspens à l'issue de la commission FSDIE, ont pu être complétés, d'ici la CFVU qui s'est tenue le 18 novembre, de telle sorte que la CFVU a émis un avis favorable à l'unanimité à la proposition d'affectation des crédits telle qu'issue de la commission FSDIE.

Bien sûr, on peut, avec Julien, revenir sur certains dossiers en particulier si vous le souhaitez.

**Le Président.-** Si vous n'avez pas de questions ni de commentaires, je vous propose qu'on adopte cette ventilation des crédits qui a été proposée par la commission FSDIE et qui a été approuvée, je crois, à l'unanimité par la CFVU.

**M. Wegmann.-** Oui.

**Le Président.-** Il n'y a pas eu de difficulté, ni de débat ou de questionnement.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

**19 voix pour (unanimité)**

On aborde maintenant les travaux de la commission de la pédagogie.

#### **4. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 10 novembre 2015**

##### **- Projets internationaux**

**M. Wegmann.**- Avec comme premier point habituel les projets à l'international.

On a deux projets principaux. Premièrement, le renouvellement de l'accord trilatéral au niveau Master en études européennes, ce que l'on appelle plus communément « Europa Master », qui implique directement l'UFR Droit, Sciences économique et politique. Ce renouvellement d'accord a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Deuxième projet étudié, cette fois un nouveau programme de coopération, la mise en place d'un double diplôme au niveau Master entre le master « Sécurité et intégrité des structures » de l'Université Polytechnique de Bucarest et le Master recherche « Mécanique et ingénierie », communément « MEETING », de l'université de Bourgogne, avec cette idée d'avoir un groupe commun d'étudiants roumains et français qui passent la première année à Bucarest et la deuxième année à Nevers dans le cadre de ce programme. Là aussi, ce nouveau projet a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Ensuite, on a étudié des conventions d'exécution qui concernent des programmes bilatéraux entre la France, le Gabon, le Mexique et le Pérou pour l'accueil d'étudiants internationaux. En fait, il s'agit de conventions organisées par l'association des IUT pour l'accueil de ces étudiants mais, bien sûr, on a besoin de valider au niveau de chacune de nos universités. Ces conventions permettent d'accueillir environ une dizaine d'étudiants pour un suivi linguistique et pédagogique. Ce sont les IUT de Chalon-sur-Saône et du Creusot qui sont impliqués pour ces formations en technologie. Donc là aussi la CFVU a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Le Président.**- Si vous n'avez pas de questions, je vous propose qu'on adopte ces projets internationaux.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

**17 voix pour (unanimité)**

Diplômes d'université.

##### **- Diplômes d'université**

**M. Wegmann.**- Là, on n'en avait pas parce qu'on a reporté le point à la prochaine CFVU.

##### **- Guide de la VAE pour l'obtention d'un diplôme d'ingénieur (ESIREM – ISAT - ITII)**

**M. Wegmann.**- Il ne nous reste donc plus qu'un point à traiter pour la CFVU, c'est le guide de la VAE pour l'obtention d'un diplôme d'ingénieur.

Évidemment, je laisserai la parole à Frédéric si besoin mais, globalement, l'idée, c'est que la CTI impose pour ces diplômes d'ingénieur un cahier des charges plus conséquent pour la validation des acquis. Bien sûr, ce cahier des charges a un coût, notamment un coût de suivi et un coût horaire, qui nécessite d'avoir des droits d'inscription pour ces VAE de diplômés d'ingénieur, supérieurs je dirais aux VAE sur les autres diplômes.

Il vous est proposé d'adopter un tarif de 4 500 euros plus frais d'inscription uB en fonction de l'année de passage, lorsqu'il y a prise en charge, et 2 700 euros, lorsqu'il n'y a pas de prise en charge.

Si, Frédéric, tu veux ajouter un point sur ce dossier.

**M. Debeaufort.**- Oui, la loi sur la formation professionnelle. Le décret VAE date de 2002 mais il a été revu par la loi du 14 mars 2015. Cette loi impose 8 heures d'accompagnement sur une VAE, ce que pratique l'uB sur l'ensemble de ces diplômes et ce qui justifie le coût moyen d'environ 1 500 euros, quand il y a une prise en charge, ou de 750 euros sans prise en charge.

Excepté dans le cas des diplômés d'ingénieur où la CTI exige 38 heures d'accompagnement, c'est-à-dire un premier *package* de 28 heures plus encore 10 heures après sur la version finale avec visite sur le lieu professionnel, évaluation des compétences dans le cadre des activités professionnelles. Cela veut dire un déplacement dans l'entreprise, etc. Il est clair qu'un tarif à 1 500 euros pour une VAE où il y a déjà 38 heures d'équivalent TD d'accompagnement, ce n'est pas rationnel.

Les écoles d'ingénieurs ont donc fait un petit peu de benchmarking pour voir quels étaient les tarifs pratiqués au niveau national. Ça va de 4 100 et quelque euros pour les écoles les moins chères jusqu'à plus de 8 000 pour les plus chères. 4 500 euros, c'est le coût, on va dire, plancher pour couvrir la totalité des frais en heures et en déplacement de visites sur site de production.

Avec ce tarif, l'université ne gagne pas d'argent mais couvre ses frais, en clair. Ce qui motive aussi un peu les collègues et les écoles à accepter des dossiers de VAE, ce qui aujourd'hui reste très exceptionnel du fait de ces contraintes.

**M. Wegmann.**- Oui, je crois qu'on en a comptabilisé trois ou quatre, pas plus, pour l'instant.

**M. Debeaufort.**- C'est trois sur les cinq dernières années.

**M. Wegmann.**- Je précise que la CFVU a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette demande.

**Le Président.**- S'il n'y a pas de questions, je vous propose qu'on adopte ce guide de la VAE pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Merci beaucoup.

**19 voix pour (unanimité)**

Je crois que c'est ainsi que se termine le compte rendu de la dernière CFVU.

On va donc pouvoir, de la même façon, aborder les travaux de la dernière commission de la recherche pour lesquels on va faire un duo, Emmanuel Ranc et moi-même, sur les différents dossiers puisqu'on a un petit peu d'avance par rapport à l'ordre du jour et que Franck Denat n'avait prévu de venir qu'à 17 heures.

## **VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR)**

### **1. Demandes de subventions déposées au titre du FEDER 2015**

**Le Président.**- La dernière commission de la recherche a d'abord examiné quelque chose de très formel que l'on doit faire à différents moments de l'année et que l'on fait toujours confirmer par le conseil d'administration, qui sont les demandes de subventions au titre du FEDER pour nos unités de recherche. La commission de la recherche, vous avez vu, on vous a adressé les tableaux dans le cadre la préparation de ce CA, a dû examiner et valider les demandes de subventions FEDER pour les unités de recherche. Ce sont les trois projets de recherche qui sont portés :

- l'un par Régis Gougeon pour l'unité PAM, pour un programme qui s'appelle « OCTAVE », vous voyez ;
- le deuxième qui est porté par Dominique Ginhac pour LE2I, pour un programme qui s'appelle « PLEIN PHARE » ;
- le troisième par Rémi Saurel, toujours à PAM, pour un programme qui s'appelle « LEG'UP ».

Ça, c'était des cofinancements FEDER au titre de programmes de recherche.

Vous voyez que sont présentés sur le tableau le coût total des projets, la part de la subvention au titre du FEDER, la part du financement Région, la part du financement État et la part de l'autofinancement des unités de recherche.

La deuxième série de dossiers sont les dossiers de demandes de financement au titre du FEDER dans le cadre de thèses Jeunes Chercheurs Entrepreneurs.

Sont présentées sur ce tableau et vous ont également été adressées un certain nombre de demandes d'allocations de recherche dans le cadre des thèses JCE.

Pour la thèse de M. ou de Mme Khokhlova, qui est dirigée par Albert Dipanda, avec un soutien sollicité du FEDER, vous voyez, de 56 000 euros. C'est pour des projets qui sont liés aux thèses JCE.

La thèse de Quesneau, qui est dirigé par Claude Gros à l'ICMUB.

La thèse de Lamy, qui est dirigée par Christophe Finot à l'ICB.

Celle de Bobbia, qui est dirigée par M. ou Mme Dubois au LE2I.

La thèse de Guilbaud dirigée par Jean-Cyrille Hierso à l'ICMUB.

Celle de François, dirigée par Stéphane Fontaine au laboratoire DRIVE.

De Pliquet, qui est une thèse dirigée par Franck Denat à l'ICMUB.

De Heumann, dirigée par Jean Guzzo au laboratoire PAM.

Et de Dubuisson, dirigée par Olivier Micheau au laboratoire LNC.

On voit, sur ce tableau, présentés les soutiens qui sont sollicités dans le cadre du FEDER, le coût total des projets et les soutiens qui sont obtenus du Conseil régional de Bourgogne et d'autres sources de cofinancement.

Vous voyez que tout ceci représente des masses financières importantes.

On a également un certain nombre de dossiers qui sont présentés dans le cadre du programme PARI.

**Intervenant.-** Ce sont les plates-formes.

**Le Président.-** Ce sont les plates-formes puisque je vois « Centre d'expertise de la performance, CLIPP, CCUB, COGSTIM... Tout cela ce sont des...

On a tout d'abord un dossier qui est un dossier plates-formes, puisque CLIPP, CCUB, COGSTIM, ce sont des plates-formes. Donc là encore même principe. Et on voit, pour le financement de ces plates-formes, les différentes sources de financement et donc spécifiquement les soutiens qui sont sollicités du FEDER, pour un total, vous le voyez, de 670 000 euros.

Enfin, le quatrième tableau qui correspond à des projets qui sont, cette fois-ci, des cofinancements dans le cadre des projets PARI hors plates-formes : AGREE, Sensorialité, COGSTIM, Vigne et Vin, FHU, TRANSLAD, LIPSTIC, Pharmac-imagerie, ALIM+, ONCOTARGETS, SORC, NANO2BIO, PHOTCOM, CDEA, Instrumentation et Systèmes intelligents, Matériaux et Procédés avancés. Tout cela fait partie des grands programmes de recherche qui ont été sélectionnés dans le cadre du PARI et pour lesquels des cofinancements FEDER sont sollicités à hauteur, vous le voyez, d'un montant total qui est également tout à fait important.

Tout ceci a été voté sans la moindre difficulté, bien sûr, par la commission de la recherche puisque, en fait, ce vote conditionne l'attribution de moyens à l'université de Bourgogne.

Avant de soumettre ce point à votre discussion et à votre délibération, je voudrais simplement dire une chose qui est vraiment importante et qui apparaît avec beaucoup de clarté à la lecture de ces tableaux. Vous voyez très bien que désormais, pour un très grand nombre de programmes scientifiques, on voit une cohérence et une convergence de masses financières qui sont des masses financières État, des masses financières Europe, des masses financières Région, des masses financières propres unités de recherche, et que les différentes structures qui financent la recherche, finalement, cofinancent des programmes qui sont des grands programmes emblématiques. C'est quelque chose de tout à fait important et de tout à fait intéressant.

Vous vous souvenez qu'on a beaucoup débattu au début de ce mandat sur la nécessité de se différencier sur de grands domaines de recherche dans le cadre de la stratégie de différenciation intelligente. Vous vous souvenez que c'est dans le cadre de cette stratégie de différenciation intelligente que nous avons identifié les six grands domaines de l'université et que ces six grands domaines de l'université avaient entraîné la démarche de différenciation de la région et les choix de la région.

Ceci est absolument déterminant parce que ce sont ces grands domaines identifiants qui sont les seuls domaines qui vont désormais pouvoir bénéficier de crédits FEDER.

Or, la réfaction, d'une certaine façon, des crédits de recherche au niveau national fait qu'on ne pourra plus construire de grands programmes de recherche sans ces crédits FEDER. CQFD. Tous sont alimentés par le FEDER. D'où l'importance et l'absolue nécessité que nous soyons capables de faire ce travail de différenciation scientifique sur un certain nombre de grands programmes qui sont identifiants de notre recherche.

Je fais ce lien parce que ce concept de différenciation intelligente, on a commencé à y travailler tous ensemble dès le mois d'août-septembre 2012, au début

de ce mandat. On arrive en fin de mandat. On voit que désormais, tous les programmes bénéficient de ces cofinancements FEDER et que si on n'avait pas fait ce travail, bien entendu, c'est tout un pan de notre recherche qui aurait été fragilisé.

En dehors de cet aspect purement technique et factuel de ces tableaux, voilà le commentaire plus global et plus politique que je voulais vous faire.

J'ouvre maintenant à votre discussion, bien entendu, ces tableaux de financement. Pas de remarque particulière ? Pas d'interrogation ? Je vous propose donc qu'on les adopte en bloc.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci beaucoup.

### **19 voix pour (unanimité)**

Merci beaucoup pour toutes les unités de recherche qui construisent des projets et pour nous autres aussi qui avons mené cette réflexion qui a permis de faire cette sorte de cohérence, de structuration scientifique, qui est de plus en plus précieuse.

## **2. OSU THETA : demande de financement 2016**

**Le Président.-** Le second point qui a été discuté en commission de la recherche est un point qui pose finalement relativement peu de questionnements. Il s'agit de la participation de notre université au financement de l'OSU THETA. L'OSU, c'est l'Observatoire des sciences de l'univers. C'est une plate-forme conjointe université de Franche-Comté-université de Bourgogne. En tout cas, conjointe fonctionnellement. Pour l'instant, elle n'est pas encore sous cotutelle des deux universités. Peut-être, je l'espère, le sera-t-elle l'année prochaine. En tout cas, c'est une plate-forme dans le domaine des sciences de l'univers qui est située à Besançon mais qui est une plate-forme éminemment partagée entre nos deux universités.

L'université de Bourgogne participe au financement de cette plate-forme, c'est bien normal. Elle le fait à hauteur de 18 000 euros depuis plusieurs années. Cette participation financière est stable. Il nous est donc demandé, cette année encore, pour l'année 2016, de venir abonder au financement de l'OSU THETA à hauteur de 18 000 euros. C'est quelque chose qui est prévu au budget.

Bien entendu, je vous demande un avis positif sur cette délibération puisque l'OSU THETA est une belle structure qui permet de créer des liens entre l'université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne. Une structure qui fonctionne bien. Qui lance ses propres appels à projets, d'ailleurs. Et sur ces appels à projets, nos équipes, plus spécifiquement Biogéosciences et un petit peu une équipe de l'Institut Carnot de Bourgogne, reçoivent également des financements. Donc, si vous voulez, on participe, on abonde le financement de la plate-forme mais, d'une certaine façon, on en tire aussi les bénéfices via un certain nombre d'appels à projets que l'OSU THETA lance.

Dernier point peut-être, pour anticiper ce qui sera peut-être l'avenir, l'université de Franche-Comté et l'OSU THETA souhaitent que l'université de Bourgogne devienne cotutelle de l'OSU THETA. C'est bien entendu une excellente chose qui va permettre de renforcer, d'approfondir encore les liens que l'on est en train de construire avec nos partenaires de Franche-Comté.

Ce point doit faire l'objet d'une présentation, je crois, à la prochaine commission de la recherche. Je pense donc qu'elle sera présentée aussi pour un

avis final au prochain conseil d'administration du mois de décembre. Mais pour l'heure, la seule décision qui nous est demandée, c'est de valider cette participation financière à hauteur de 18 000 euros. C'est ce qui est indiqué dans le document que vous présente Emmanuel. « *Nous avons l'honneur de demander un soutien de 18 kiloeuros à l'université de Bourgogne.* » Bien sûr, c'est quelque chose qu'il faut qu'on accepte.

Avez-vous besoin d'informations complémentaires ? Des commentaires peut-être sur ce dossier ? Non, pas de commentaire. Je vous propose donc d'accepter ce cofinancement de 18 kiloeuros.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

## **21 voix pour (unanimité)**

### **3. Répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la Recherche pour 2016**

**Le Président.**- Le troisième point dont je voulais vous parler ce soir était vraiment complètement en miroir de ce que l'on vient de voir et de ce que Grégory Wegmann vient de vous présenter sur le grand débat qui a eu lieu en CFVU sur le financement de l'offre de formation. C'était, en parallèle, à la dernière commission de la recherche, un débat sur le financement de la recherche à l'université de Bourgogne.

Le contexte est exactement le même. C'est celui de la loi Fioraso qui a imposé, mais je pense que c'est quelque chose d'approprié, à la CFVU et à la commission de la recherche, dans le cadre voté par le CA, de se prononcer sur le budget de la formation et le budget de la recherche.

Je crois que c'est Sylvie qui est venue en commission de la recherche et qui a fait cette présentation. Elle a présenté aux membres de la commission de la recherche le cadre général de notre construction budgétaire, avec les grandes contraintes, les grandes masses financières qui sont en jeu, puis elle a extrait de ce budget la part Recherche du budget qui est de... Je n'ai plus les chiffres en tête, mais peu importe, Marie-France. Peu importe. On n'a pas à voter.

En fait, l'élément qui est fort, là aussi, c'est que dans un contexte budgétaire et financier qui est celui que vous connaissez pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur en France, cette année encore, nous maintenons à l'identique, nous sécurisons le budget des unités de recherche. C'est aussi une décision d'une belle ambition pour notre université.

Bien évidemment, les débats en commission de la recherche ont été tout à fait positifs et tout à fait favorables. La proposition de budget de la recherche, je n'ai plus les votes en tête, a été très largement adoptée par la commission de la recherche.

Je voudrais simplement, là aussi, pour replacer le débat sur un plan plus large, redire que parmi tous les partenaires qui dotent financièrement nos unités de recherche, il y a l'État, il y a la Région, il y a l'Europe, il y a les organismes nationaux de recherche, il y a l'université de Bourgogne, et que de l'ensemble de ces partenaires, à ce jour, l'université de Bourgogne est le seul à avoir maintenu à l'identique et à ne pas avoir baissé la dotation à ses unités de recherche. C'est une chose dont on peut et vous tous, administrateurs, puisque c'est votre décision, dont nous pouvons tous être très fiers parce que, si tous les partenaires baissent la dotation aux unités de recherche, bien entendu, notre recherche se trouvera

fragilisée. Et nous avons fait ce choix très ambitieux de maintenir stable, dans un contexte économique difficile, la dotation de nos laboratoires.

Je pense d'ailleurs que les laboratoires que l'on rencontre, je vous l'ai dit tout à l'heure, largement dans le cadre de la préparation du HCERES, ont conscience de la politique que l'on mène en support aux laboratoires. On est donc le seul partenaire et je voudrais dire aussi, j'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je voudrais le redire, que sanctuariser le budget de la recherche, c'est bien entendu protéger la formation et valoriser la formation puisque nos masters s'appuient sur des unités de recherche qui doivent être des unités de recherche qui sont bien identifiées et bien visibles au niveau international. De ce fait, avoir des laboratoires qui sont bien dotés, qui sont forts, c'est aussi protéger nos masters et nos premiers cycles universitaires puisque les premiers cycles universitaires sont les chemins qui, bien souvent, conduisent à nos masters. Il y a donc vraiment une parfaite cohérence, une parfaite continuité entre ces deux versants de notre politique de formation et de recherche. Bien entendu, à travers la recherche, nous soutenons la formation.

Là-dessus, un débat encore une fois de grande qualité qui a duré pas loin d'une heure et demie, beaucoup de questions sur le budget de la formation, et un vote qui a été tout à fait favorable.

Et si vous n'avez pas de commentaire à faire sur ce point, mais qu'on a déjà largement débattu tous ensemble au mois d'octobre, je vais maintenant passer à Emmanuel Ranc la parole pour qu'il vous présente deux dossiers qui vont être soumis à votre délibération, qui sont la création de deux structures de recherche transversales, deux groupements d'intérêt scientifique (GIS), l'un dans le domaine de la santé publique qui est l'aboutissement d'un très long parcours puisque je pense qu'il a commencé il y a plusieurs années, et le deuxième qui est quelque chose de plus récent, qui est le GIS Pôle hospitalo-universitaire de pharmaco-imagerie.

Ces deux dossiers ont fait l'objet de votes favorables en commission de la recherche, mais ce sont des vrais dossiers de fond, des vrais dossiers qui matérialisent la politique de notre université. On a donc souhaité vous les présenter de façon plus précise.

Emmanuel, à toi la parole.

**M. Ranc.**- Merci, Monsieur le Président. En propos introductif, parce que cette remarque vaudra pour à la fois le point 4 et le point 5, il est soumis aujourd'hui à votre délibération l'autorisation formelle pour l'université de Bourgogne d'adhérer à deux GIS, donc au Président de signer deux conventions portant création de GIS. Étant entendu, c'est ce que je voulais souligner, que les groupements d'intérêt scientifique sont des structures qui ne sont pas dotées de la personnalité morale, mais qui sont assez souples et qui sont assez souvent utilisées afin d'organiser et de structurer un petit peu plus avant la collaboration entre différentes institutions autour d'une thématique donnée. C'est un point important, on ne crée pas des structures dotées d'une personnalité morale.

Par ailleurs, les deux projets portant création de ces deux GIS sont pour l'heure, même si elles en laissent la possibilité, sans incidence financière pour l'établissement. C'est-à-dire que l'établissement ne s'engage à aucun apport, en tout cas dans les conventions. C'est une possibilité, mais ce n'est pas le cas.

#### **4. Création du GIS « Institut Inter-Régional de Santé Publique du Grand Est »**

**M. Ranc.**- Tout d'abord, sur le GIS Institut inter-régional de santé publique du Grand Est. C'est un dossier qui est antédiluvien, j'ai envie de vous dire, mais qui a

dû être repris parce que le contexte et l'organisation des établissements d'enseignement supérieur a bougé dans le Grand Est avec la fusion des universités de Lorraine, et qui, cette fois, est peut-être arrivé au bout du chemin.

Très rapidement, ce que l'on souhaitait avec le Président, c'était vous présenter le contexte et pourquoi on souhaite créer ces deux GIS.

Premier point, un rappel. Je vais passer très vite. La santé publique est une problématique et des thématiques extrêmement larges. Ce n'est pas uniquement les maladies et le soin. C'est toutes les structures qui organisent le soin. C'est la gestion des pratiques des personnels de santé. C'est aussi l'évaluation de tout ce qui concerne les politiques de soin. C'est-à-dire que cela ne relève pas seulement des disciplines médicales, mais cela associe aussi les sciences humaines et sociales, par exemple. C'est donc un concept assez large.

Pourquoi ce GIS ? C'est parti du constat que le Grand Est... Je reviens sur cette première diapo. Voilà les établissements concernés : l'université de Reims, l'université de Lorraine, l'université de Strasbourg, l'université de Franche-Comté, l'université de Bourgogne.

Ce Grand Est dispose d'atouts et d'une expérience qui a déjà maintenant près de trente ans dans le domaine de la formation et de la recherche dans le champ de la santé publique.

Je ne vais pas reprendre toutes les diapos, mais en termes de formation, la santé publique dans le Grand Est, c'est une école de santé publique qui existe depuis la fin des années 70. C'est cinq écoles doctorales concernées. C'est une licence. C'est un master qui est déjà inter-régional sur la santé publique et l'environnement. Un master sur les projets et politique territoriale de santé. Une université d'été francophone qui se réunit depuis maintenant plus de dix ans. Un ensemble de 72, au dernier comptage, enseignants-chercheurs. C'est donc une thématique historique et forte dans le Grand Est. Je parle sous le contrôle du Président qui est aussi médecin, mais si j'ai bien saisi tout ce que me disent les collègues, cette thématique est vraiment importante.

La recherche, c'est aussi très important sur le Grand Est. C'est trois unités CNRS, cinq unités INSERM, neuf équipes d'accueil dans la configuration contrat d'établissement actuel pour ce qui est de l'université de Bourgogne. C'est douze registres. C'est huit CIC répartis sur quatre des cinq partenaires de ce GIS. C'est un centre de ressources biologiques, le centre Ferdinand Cabanne à Dijon.

C'est, par ailleurs, et toujours pareil, qui sont ancrées de longue date, des collaborations de recherche fructueuses avec l'administration sanitaire, la DRASS, l'ARS, avec tous les organismes de recherche, le Haut-conseil de santé publique et les centres hospitaliers.

J'ai mis « centres hospitaliers » parce qu'il y a les CHU, d'une part, et deux CHR, d'autre part, qui sont concernés par cette thématique.

Je précise simplement, c'est un peu technique, que les CHU et les CHR ne sont pas signataires de cette convention de GIS mais ont été fortement impliqués à sa construction. Le professeur Maurice Giroud qui, à Dijon, suit ce dossier était encore hier au groupement de coopération sanitaire qui réunit tous les établissements de santé de Grand Est. Il m'a fait un mail ce matin m'indiquant qu'il avait présenté ce projet qui avait reçu un accueil, je le cite, « très favorable ».

Et puis des collaborations, notamment à l'international, autour de plusieurs registres, notamment des cancers et des AVC.

L'idée à travers ce GIS est de structurer l'ensemble de ce dispositif. Je ne vais vraiment pas tout reprendre, mais tant en termes de formation et plus

particulièrement en termes de formation doctorale, l'idée est de créer un label qui soit identifiant au national, en tout cas, en particulier pour les doctorants. Étant entendu, je précise, que l'ensemble des articles de cette convention qui portent sur les thèses qui pourraient être conduites dans le cadre de cette thématique et qui auraient un label « GIS Institut inter-régional de santé publique du Grand Est » devront se conformer aux règles en vigueur dans les écoles doctorales des établissements partenaires. C'est un point sur lequel on a été très vigilant. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de passe-droit, d'ingérence. Les règles, en tout cas celles qui existent à l'université de Bourgogne, pour l'attribution de financements doctoraux seront les règles en vigueur dans nos écoles doctorales. C'est un point qu'on a particulièrement soigné parce que les partenaires étaient attentifs à ce point-là. Qu'il n'y ait pas de siphonnage de contrats doctoraux, pour dire les choses un peu abruptement.

C'est renforcer et coordonner les collaborations de recherche. Je n'y reviens pas, mais vous voyez tous les champs disciplinaires concernés.

C'est afficher nettement les collaborations qui existent au travers d'une structure.

C'est, enfin, j'insisterai sur ce point, devenir, en ayant une structure de coordination, un interlocuteur visible au national dans les discussions qui peuvent se tenir avec l'EHESP. L'EHESP, c'est l'École des hautes études en santé publique. C'est un établissement public qui forme les cadres hospitaliers, pour faire les choses vite, et qui est le seul interlocuteur structuré et visible pour le moment dans le domaine de la santé publique.

Donc il y a aussi un enjeu de coordonner l'ensemble des forces de formation, de recherche et de soin dans le Grand Est pour tirer pleinement bénéfice de l'ensemble de ce qui se fait dans l'inter-région.

En conclusion, je ne vais pas reprendre ce que j'ai un petit peu dit, mais c'est une masse critique quand même importante d'étudiants, d'enseignants, d'enseignements au travers de masters et de licences, de moyens logistiques au travers du Centre de ressources biologiques, des registres notamment. L'idée est donc de structurer un peu plus fortement des relations qui sont, pour l'heure, déjà, interpersonnelles et qui fonctionnent déjà depuis de nombreuses années.

Je m'en tiens à cela.

**Le Président.**- Merci beaucoup, Emmanuel. On ouvre maintenant ce point à vos questions et à notre débat sur un dossier, Emmanuel, si je ne me trompe pas, qui date du mandat précédent et peut-être même de la fin...

**M. Ranc.**- C'est un dossier...

**Le Président.**- Très ancien.

**M. Ranc.**- ... qui doit remonter à 2007. Qui avait déjà été adopté par le conseil d'administration de l'établissement mais qui, suite à une évolution de contexte, on va dire, auprès d'un des partenaires, n'a pas abouti. Il a donc fallu remettre sur le métier l'ensemble du dossier pour retoiletter ce projet de convention qui, pour l'heure, a été adopté, je ne voudrais pas dire de bêtises, par les instances de l'université de Lorraine et de l'université de Reims au moins.

**Le Président.**- D'accord.

**M. Ranc.-** On a déjà eu des retours de ces deux partenaires.

**Le Président.-** Mais Strasbourg, on ne sait pas encore. Franche-Comté, on ne sait pas.

**M. Ranc.-** Franche-Comté, c'est en cours d'instruction aux dernières nouvelles et Strasbourg, on opère des relances régulières.

**Le Président.-** Bon.

**Intervenant.-** Le contexte a changé alors ?

**M. Ranc.-** Oui, le contexte a changé parce que, par exemple, l'université de Lorraine regroupe maintenant les trois anciennes universités de Nancy plus Metz. Il y a eu des changements, non pas dans le fond, mais dans l'organisation du paysage.

**Le Président.-** S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose qu'on adopte la création de ce GIS Institut inter-régional de santé publique (IRESAP).

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci beaucoup.

### **21 voix pour (unanimité)**

Le second GIS est, là, un projet de regroupement beaucoup plus récent. Là aussi, je vais laisser à Emmanuel le soin de vous en faire la présentation.

## **5. Création du GIS « Pôle Hospitalo-Universitaire de Pharmaco-imagerie de Dijon »**

**M. Ranc.-** Je vais essayer de refaire... Je ne maîtrise pas l'ordinateur... Les seconds statuts que l'on vous soumet aujourd'hui, portent sur la création d'un GIS qui s'intitule très officiellement « Pôle hospitalo-universitaire de pharmaco-imagerie de Dijon ». Je parle de tête mais je crois que c'est cela, Alain.

**Le Président.-** C'est cela.

**M. Ranc.-** Merci. Les termes ont leur importance, en particulier « hospitalo-universitaire ».

C'est un projet qui est plus récent. Il date d'à peu près... Le chantier a été engagé il y a environ un an. Il part d'un constat un petit peu similaire à celui de la santé publique mais avec un élément complémentaire.

Le point similaire, c'est la présence, sur le site de Dijon, d'un nombre d'acteurs significatifs, tant en recherche qu'en soin, qu'en acteurs économiques, autour des thématiques qui tournent autour de la pharmaco-imagerie. Premier point.

Deuxième point, une expérience, c'est ce qui est un petit peu présenté sur cette diapo, qui a maintenant près d'une dizaine d'années. Elle a permis d'arriver à une situation maintenant de maturité. Cela s'est construit progressivement, je ne vais pas tout reprendre, au travers de :

- la création du GIE Pharmimage,

- la contractualisation entre le CNRS, le Conseil régional de Bourgogne et l'université de Bourgogne autour du projet 3MIM qui est venu apporter des financements importants dans la recherche dans ce domaine,

- l'implantation à la faveur de la labellisation de l'équipement d'excellence IMAPPI d'une multinationale américaine Bioscan, maintenant Trifoil Imaging, sur le site de Dijon.

Donc un écosystème, un environnement favorable qui appelait une structuration un peu plus importante de l'activité de recherche.

C'est le second point sur lequel je voulais insister, à savoir que dans ce contexte, il y a un élément, il existe le GIE Pharmimage qui a pour but de développer un pôle dédié à toutes les technologies autour de l'imagerie médicale. Mais l'université de Bourgogne en particulier était confrontée à un problème qui est qu'un établissement public comme l'université ne peut adhérer à un GIE.

De fait, on avait, d'un côté, une structure qui est ce GIE, qui coordonne, on va dire, les relations avec la sphère socio-économique, pour faire les choses assez vite, autour de la pharmaco-imagerie. C'est lui qui gère, par exemple, l'activité du cyclotron qui a été implanté sur l'Espace régional de l'innovation et de l'entreprenariat. Donc une structure qui était existante depuis près de dix ans, mais avec l'impossibilité pour l'université de Bourgogne, établissement qui porte, pour une large part mais pas uniquement, la recherche qui est faite dans ce domaine, de participer à ce GIE. C'est le ministère qui nous interdit l'adhésion au GIE, je vous l'expliquais. Et donc la nécessité de créer un pendant autour de ce qui est l'hospitalo-universitaire, la recherche académique, le soin, un pendant à l'économique qu'il y a dans le GIE Pharmimage. C'est l'idée qui a présidé un petit peu à ce travail de création d'un GIS.

Là, vous voyez, cette diapo reprend l'ensemble des interlocuteurs et des partenaires sur le site. Pour le soin, c'est le CGFL et le CHU. Plusieurs entreprises. Et puis en termes de forces de recherche, le CNRS et l'université de Bourgogne au travers, en particulier, de l'ICMUB, du LE2I et de l'ICB qui sont les labos les plus fortement impliqués dans cette thématique.

Je vous prie de m'excuser... Deuxième point important, on bénéficie à Dijon de deux atouts assez importants. D'une part, on dispose de l'expérience et de l'ensemble des acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur qui va de l'amont jusqu'au traitement sur l'homme, même si cela ne se fait pas encore, dans le domaine de la pharmaco-imagerie, que ce soit de la chimie avec les laboratoires de recherche académique, la biochimie avec toutes les activités de radiopharmacie qui sont maintenant gérées par le cyclotron, la biologie, l'imagerie, voire les applications sur l'homme. Donc un point vraiment important, une chaîne de l'alpha à l'oméga qui est couverte, avec des acteurs académiques et avec des partenaires privés.

Deuxième force, je vais appeler cela comme ça, du site de Dijon. On le dit souvent mais c'est réel, c'est sur un kilomètre carré, c'est ce qu'on vous a rappelé avec Franck, la présence de l'ensemble de ces acteurs, laboratoires, sociétés nationales ou multinationales, le cyclotron, ONCODESIGN... En substance, c'est un périmètre qui va du CHU CGFL au bâtiment Mirande et jusqu'à l'ERIE. C'est donc assez restreint.

Fort de ces atouts, de ces éléments qui nous semblent être des éléments de différenciation pour le site dijonnais, de la pharmaco-imagerie... Il s'en fait ailleurs sur le territoire national, mais disposer d'une chaîne complète sur une unité de lieu aussi restreinte, là je ne suis pas expert, mais pour travailler avec les gens dans ce domaine, je pense qu'on peut dire que l'on est un des sites quasiment uniques au

plan national dans ce domaine. Ce qui peut permettre d'expliquer, par exemple, que quand l'Equipex IMAPPI a été labellisé, des multinationales américaines leaders dans le domaine n'ont pas hésité à venir s'implanter sur le site, c'est-à-dire créer des filiales, louer des locaux, recruter des personnels. Donc vraiment des atouts, tant académiques qu'économiques, qu'il nous semble important de valoriser dans une stratégie de différenciation intelligente.

Cette diapo, je ne reviens pas dessus, le Président en a parlé tout à l'heure, c'est le positionnement de cette thématique à la fois dans le CPER actuel et dans la stratégie de spécialisation intelligente.

Du côté de l'inscription de cette thématique dans les grands systèmes d'organisation et de financement de la recherche en France, c'est quelque chose qui, désormais, est acquis.

Ce qu'il manque, c'est ce que je vous disais en introduction, du coup je n'ai pas suivi l'ordre du diaporama, je vous prie de m'en excuser, c'est qu'on a tous les acteurs. On a des atouts non négligeables. On a besoin d'accroître la visibilité à l'international de cette thématique qui distingue le site dijonnais à la fois dans la recherche mais aussi, je le rappelle, sur l'activité de soin.

On souhaite mettre en place une structure souple qui permette de mieux coordonner, de mieux structurer la recherche académique comme le fait, pour faire les choses vite, le GIE Pharmimage, dans les aspects académiques.

Je ne reviens pas sur les intérêts : améliorer la visibilité, structurer les relations entre les partenaires, pouvoir disposer d'un identifiant ou d'une bannière unique quand il faut faire des posters, quand il faut aller communiquer dans des congrès, et donc avoir ce pendant d'organisation et de structuration de la recherche dans ce domaine.

Dernier point, ce GIS regrouperait cinq partenaires en plus de l'université de Bourgogne : le GIE Pharmimage, le CHU de Dijon, le Centre Georges-François Leclerc, donc c'est le centre de lutte contre le cancer, et le CEA qui, Alain, m'a répondu. Donc c'est bon.

**Le Président.**- Très bien.

**M. Ranc.**- Je vous remercie.

**Le Président.**- Merci beaucoup, Emmanuel. Le contexte vous a été parfaitement rappelé. Je crois qu'il y a une immense ambition derrière la pharmaco-imagerie à Dijon et plus largement en Bourgogne. C'est probablement un des grands domaines de différenciation scientifique de notre campus.

Le GIS a donc vocation à être l'espace de coordination de la totalité, de fait, de ces acteurs puisque Pharmimage représente une bonne partie des entreprises qui sont engagées.

On peut répondre rapidement à vos questions si vous en avez. Non ? Les choses sont bien claires.

On aurait aimé que le CNRS accepte d'être partenaire. Pour l'heure, le CNRS n'a pas souhaité être partenaire de ce GIS. On va continuer à essayer de les convaincre. Vous savez que je suis tenace. On n'a pas réussi pour l'instant à développer les arguments qui ont permis de convaincre le CNRS, mais j'en trouverai d'autres et nous ferons notre possible pour les engager auprès de nous dans ce GIS Pharmaco-imagerie.

Si vous n'avez pas de questions sur ce dossier, je vais soumettre la création de ce GIS à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

## **21 voix pour (unanimité)**

Emmanuel, nous votons. Le CEA va voter. Le CHU et le centre Leclerc, sais-tu où ils en sont aussi de leur...

**M. Ranc.-** Oui, ils m'ont répondu. Après, je ne sais pas si...

**Le Président.-** Ça va passer.

**M. Ranc.-** Je ne peux pas répondre au fait « les chefs d'établissement peuvent-ils signer la convention ou doivent-ils... », mais ce que je sais, c'est que le CGFL a un conseil début janvier.

**Le Président.-** D'accord. Très bien. Et Pharmimage, ils ont quoi comme instance de validation ?

**M. Ranc.-** Pour Pharmimage, je crois que c'est Philippe Genne qui signe.

**Le Président.-** C'est Philippe Genne qui signe. D'accord. Très bien. Merci infiniment.

On a terminé sur ce compte rendu des travaux de la commission de la recherche. Merci beaucoup, Emmanuel. Et donc il nous reste, comme c'est la tradition, à terminer par le compte rendu et l'approbation d'un certain nombre de conventions et contrats avec, là encore, celles qui ont un impact financier et celles qui n'ont pas d'impact financier et qui sont distinguées.

Je vais donc passer la parole à Louis pour ce point.

## **VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats**

### **1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne**

**M. de Mesnard.-** Premier tableau, les conventions et contrats emportant versement de subvention. Espace entreprises... Espace entreprises... Espace entreprises. Vous avez trois conventions affichées : Business Poussins, Association École internationale du nucléaire et Charles Rozoy. Vous avez tous reçu le document.

Quelqu'un veut-il poser une question ou faire une remarque ?

Deuxième document, je vais l'afficher... Il s'agit d'une série d'aides à la publication, en général, ou de partenariats de colloques qui sont affichés maintenant comme vous pouvez le voir.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? C'est un document que vous aviez reçu.

On va donc passer au vote pour ces deux documents.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?  
Qui s'oppose ?  
Qui s'abstient ?  
Merci beaucoup.

**21 voix pour (unanimité)**

## **2. Compte rendu des conventions hors subventions**

**M. de Mesnard.**- La deuxième série de documents sont donc des conventions... J'espère que je ne commets pas une erreur parce qu'il y a un document... « *Liste de conventions pour compte rendu* », donc il allait avec les documents que nous examinons maintenant, il me semble... Conventions sans subvention.

Je ne vais peut-être pas les projeter, il y en a plusieurs pages, mais c'était une liste de conventions à titre informatif. Il n'est donc pas nécessaire de les voter.

Ceci dit, si quelqu'un veut faire une remarque ou poser une question.  
Merci beaucoup.

**Le Président.**- Merci, Louis.

## **VIII) Questions diverses**

**Le Président.**- Nous n'avons pas reçu de questions diverses. Je vais donc mettre fin à ce conseil d'administration.

Je vous remercie d'y avoir été présents et donc on se retrouve pour le dernier conseil d'administration du mandat le 16 décembre avec un ordre du jour important qui sera le budget.

On aura les points budgétaires qu'on n'a pas pu examiner aujourd'hui et l'ensemble du budget de l'établissement puisque, en octobre, nous avons voté les grandes masses financières sur la part État du budget, qu'ensuite les composantes intègrent leurs ressources propres et que le budget final, qui associe la part État et les ressources propres, est voté au mois de décembre. C'est l'exercice que nous aurons au mois de décembre.

Je vous souhaite une très bonne soirée à tous.

-:-:-:-:-

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 49)*

*Le Président*

*Alain BONNIN*